




Rapport annuel du SIRMOTOM

Année 2018



Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport établi conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier et aux décrets d'applications n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Rapport à la disposition du public à l'accueil du SIRMOTOM

SIRMOTOM (Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères)

22 rue de la Grande Haie, 77130 Montereau-Fault-Yonne

Tél. : 01 64 32 67 23 - Télécopie : 01 64 32 08 12- E-mail : sirmotom@wanadoo.fr



Avant Propos

Tout producteur ou détenteur d'un déchet est responsable de son élimination dans des conditions compatibles avec la protection de l'environnement et la santé publique. Un déchet est un objet que son détenteur destine à l'abandon, et qui est potentiellement dangereux pour l'environnement.

Les déchets produits par les ménages et, dans certaines conditions, par les artisans, les commerçants et les petits industriels, sont collectés et éliminés par les communes. C'est un service public communal. Les communes ont la possibilité de se regrouper pour collecter et traiter les déchets des ménages, ou pour une partie seulement de ce service public.

Le présent rapport a pour objet de présenter le bilan sur le plan technique et financier de la conteneurisation, des collectes, du tri de la collecte sélective, des déchets du SIRMOTOM traités sur le Centre de Valorisation Énergétique du SYTRADEM, des déchetteries et des services annexes du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères (S.I.R.M.O.T.O.M.) pour l'année 2018. Il est établi sur la base des documents reçus et contrôlés : rapports mensuels et annuels fournis par les exploitants et les factures émises.

Le rapport annuel est un document réglementaire qui a pour objet d'informer les élus et les citoyens sur la qualité et le prix d'élimination des déchets, conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier. Son contenu et sa diffusion étaient définis dans le décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers. La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte avait instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans un autre article, le L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Ce dernier a été modifié récemment par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, y apportant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets. Les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ». Ce rapport contient des indicateurs techniques et des indicateurs économiques et financiers. Certains répondent à une obligation réglementaire (décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015), d'autres permettent simplement d'aller plus loin dans la démarche d'information.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est disponible en ligne sur le site internet du SIRMOTOM : www.sirmotom.fr.



Le mot du président

Le secteur de la gestion des déchets a fortement évolué durant les deux dernières décennies comme en témoigne son intitulé qui est aujourd'hui devenu « service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ainsi, la hiérarchie européenne des modes de gestion des déchets place ainsi la prévention, la valorisation par le réemploi, la valorisation matière puis la valorisation énergétique avant l'élimination finale qui ne doit intervenir qu'en dernier recours si aucun autre mode de traitement n'est adapté ou économiquement viable.

L'augmentation des flux collectés sélectivement et la complexification des acteurs du secteur avec la multiplication des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) ont permis de répondre en partie aux enjeux de valorisation matière. La mise en place de la planification des actions de prévention a quand à elle permit, depuis une dizaine d'années, de faire baisser la production de déchets par habitant sur le territoire du SIRMOTOM.



James CHERON
Président du SIRMOTOM

La modernisation du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés assuré par le SIRMOTOM est donc déjà bien en cours et va continuer à s'accélérer parallèlement aux grandes évolutions réglementaires à venir mais aussi et surtout, pour permettre de répondre aux grands enjeux environnementaux dont fait partie la gestion durable de nos ressources.

Sur les 40 communes du territoire les opérations de prévention se renforcent (gestion de proximité des biodéchets : compostage et lombricompostage, opération poules, broyage à domicile ; aide à l'achat de couches lavables, ...). En parallèle, les actions de sensibilisation et de communication se poursuivent afin d'informer toujours mieux les habitants du territoire

Pour l'avenir, le SIRMOTOM prépare actuellement la modernisation de la déchetterie de Montereau et s'apprête à démarrer les travaux sur son parc de bornes d'apport volontaire afin de permettre de limiter l'impact des opérations de collecte tout en renforçant l'intégration de ces derniers dans le paysage urbain.



Glossaire

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AIP REFO	Entreprise d'Insertion Professionnelle de la Région de Fontainebleau
AMO	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
AV	Apport volontaire
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CC	Communautés de communes
CC2F	Communes des Deux Fleuves
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CRIF	Conseil régional d'Île-de-France
CS	Collecte Sélective
CVE	Centre de Valorisation Energétique
D3E ou DEEE	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DD ou DDS	Déchets Dangereux ou Déchets Diffus Spécifiques
DEA	Déchets d'Eléments d'Ameublement
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
DMS	Déchets Ménagers Spéciaux
DSP	Délégation de Service Public
E2C	L'École de la deuxième Chance
EMB	Emballages ménagers recyclables
FCTVA	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
IDF	Ile de France
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
JRM	Journaux/Revue/Magazines
LOA	Location avec Option d'Achat
Loi NOTRe	Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
LTECV	La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
MO	Maitrise d'Œuvre
OMR	Ordures ménagères résiduelles
ORDIF	Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France
PAP	Porte à Porte
PAV	points d'apport volontaire
PLP	Programme Local de Prévention des Déchets
PLPDMA	Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
REFIOM	Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères
REP	Filières à Responsabilité Élargie des Producteurs
SERD	Semaine Européenne de la Réduction des Déchets
SIRMOTOM	Syndicat de la Région de Montreuil-Fault-Yonne pour le traitement des Ordures Ménagères
SMETOM-GEEODE	Syndicat Mixte fermé « Est Seine et Marne » pour le Traitement des Ordures Ménagères
Sovalem	SOciété de VALorisation Energétique Monterelaise
SYTRADEM	Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine et Marne
SYTRAVAl	Syndicat de Tri des emballages ménagers et journaux en vue de leur recyclage
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TI	Tarifification incitative
TLC	Textile/Linge/Chaussures
UIDND	Usine d'Incinération de Déchets Non Dangereux



Sommaire

Avant Propos	1
Le mot du président	2
Glossaire	3
Sommaire	4
Les Evènements marquants de 2018	6
Partie 1 – Les indicateurs techniques	8
Chapitre 1. Le territoire desservi	9
1.1 Le territoire desservi	9
1.2 Compétences.....	14
Chapitre 2. La prévention des déchets	15
2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	15
2.2 Description des actions d'économie circulaire.....	16
Chapitre 3. La collecte des déchets : organisation.....	20
3.1 La précollecte	20
3.2 Population desservie et taux de variation annuel.....	22
3.3 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire	22
3.4 Organisation de la collecte en porte à porte.....	25
3.5 Focus sur les déchetteries	27
3.6 Evolution de l'organisation de la collecte	29
Chapitre 4. La collecte des déchets : bilan.....	30
4.1 Les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)	30
4.2 Les emballages ménagers recyclables.....	30
4.3 Les encombrants (PaP et sur demande).....	31
4.4 Les JRM (Journaux/Revue/Magazines)	32
4.5 Le verre.....	32
4.6 Les textiles	32
4.7 Les sapins.....	33
4.8 Le papier administratif	33
4.9 Les piles	33
4.10 Les déchetteries	34



Chapitre 5.	Le traitement des déchets : organisation.....	37
Chapitre 6.	Le traitement des déchets : bilan.....	39
6.1	Capacité et tonnages traités.....	39
6.2	Refus de tri et performance	40
6.3	Résidus de traitement	41
Chapitre 7.	Impact environnemental et impact sanitaire.....	42
Chapitre 8.	L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets	43
8.1	L'équipe administrative et technique du SIRMOTOM	43
8.2	Les partenaires et prestataires du SIRMOTOM.....	43
Chapitre 9.	La concertation et la gouvernance	45
9.1	La communication	45
9.2	Organisation	49
Partie 2 – Les indicateurs financiers.....		51
Chapitre 10.	Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets	52
10.1	Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets....	52
10.2	Le montant annuel des principales prestations rémunérées.....	53
Chapitre 11.	Budget, coût du service et financement	54
11.1	Dépenses de fonctionnement	55
11.2	Dépenses d'investissement.....	57
11.3	Recettes de fonctionnement.....	58
11.4	Recettes d'investissement.....	59



Les Evènements marquants de 2018

Janvier 2018 - Record pour la collecte des sapins

15,12 tonnes : c'est le poids de sapins collectés en 4 semaines par le SIRMOTOM.

Du jamais vu depuis le début de cette opération il y a 5 ans, et c'est même un record ! Ces 15 tonnes 12 de sapins (désormais broyés) vont lentement se transformer en compost. Un bon moyen pour réduire le poids des déchets et de valoriser nos ressources naturelles.



Janvier/Février 2018 - Crue de la Seine et de l'Yonne



Fin janvier, une importante crue a impacté 9 communes du territoire du SIRMOTOM.

Des dispositifs spécifiques ont été mis en œuvre afin d'informer (informations, permanence téléphonique, ...) puis de collecter (collectes exceptionnelles, plateforme d'accueil dédié pour les communes, ...) et valoriser au mieux les déchets post-catastrophe des usagers.

Mars/Avril 2018 - Semaine nationale du compostage

A l'occasion de la semaine nationale du compostage de proximité qui s'est déroulée du 24 mars au 8 avril 2018, le SIRMOTOM a sensibilisé le public avec un stand en centre commercial. Les participants pouvaient y repoter un jeune plant de tomate qui leur était ensuite offert.

En parallèle de cette action, des sensibilisations en milieu scolaire pour les plus jeunes ont également été réalisées.





Mai 2018 – Festival du jeu à Varennes sur Seine

Le samedi 26 mai 2018 le festival du jeu était organisé dans le parc de la sauvagerie de Varennes-sur-



Seine. Ce rendez-vous, à destination des familles, était l'occasion pour l'équipe du SIRMOTOM d'être présente avec un stand proposant une animation sur le tri et le recyclage, un coin jeu permettait en parallèle aux plus jeunes de fabriquer des petits monstres ou des bateaux en matériaux recyclés. C'était également l'occasion d'échanger avec le public sur les moyens de réduire ses déchets et les actions proposées par le SIRMOTOM.

Octobre 2018 – Lancement de l'opération d'aide à l'achat « couches lavables »

Le SIRMOTOM propose maintenant un soutien financier d'aide à l'achat pour les jeunes parents qui choisissent d'utiliser des couches lavables pour leurs enfants (via un remboursement d'une partie du montant de leur achat). Cette approche, basée sur des participants volontaires, a pour objectif de développer sur le territoire l'utilisation de couches lavables afin d'éviter la tonne de couches jetables qu'un enfant utilisera en moyenne entre sa naissance et l'âge où il deviendra propre.



L'opération a profité du salon de la petite enfance à Montereau-fault-Yonne en Octobre 2018, pour être officiellement présentée au public.

2018 – Deux numéros de « Tom vous informe »



Depuis la fin de l'année 2017, le SIRMOTOM vous informe désormais des services et de l'actualité du syndicat avec un magazine gratuit "Tom vous informe", distribué directement dans la boîte aux lettres des usagers à raison de deux parutions par an. L'année 2018 a ainsi vu deux parutions de ce magazine : la première en juillet et la seconde au mois de décembre.





Partie 1 – Les indicateurs techniques

De quoi parle t'on ?

L'évolution récente du secteur des déchets a généré des changements importants dans leur gestion technique au sein des territoires.

La prévention des déchets prend de l'ampleur. Elle vise à éviter la production des déchets, ce qui permet de réduire les coûts et l'impact environnemental liés aux déchets. Des collectes séparées sont mises en place afin d'augmenter toujours plus le recyclage des déchets. Enfin, les modes de traitement évoluent afin d'éviter au maximum le recours à l'élimination des déchets en centre de stockage.

L'ensemble de ces facteurs rend parfois le service public de prévention et de gestion des déchets complexe à appréhender. L'enjeu de cette partie portant sur les indicateurs techniques est de proposer au lecteur une vision d'ensemble du service, de son organisation sur le territoire, des déchets pris en charge, des modes de traitement, et des tonnages concernés.



Pour exercer ses missions, il est à noter que le SIRMOTOM dispose des équipements suivants :

- Un bâtiment administratif situé à Montereau-fault-Yonne ;
- Un site d'opérations pour les collectes, le stockage de fournitures et le matériel, ainsi qu'un bâtiment administratif et des locaux sociaux ;
- Une plateforme de transfert du verre et des encombrants à Montereau-Fault-Yonne ;
- Un quai de transfert situé à Montereau-fault-Yonne pour la collecte sélective;
- Deux déchetteries situées à Montereau-fault-Yonne et à Voulx.

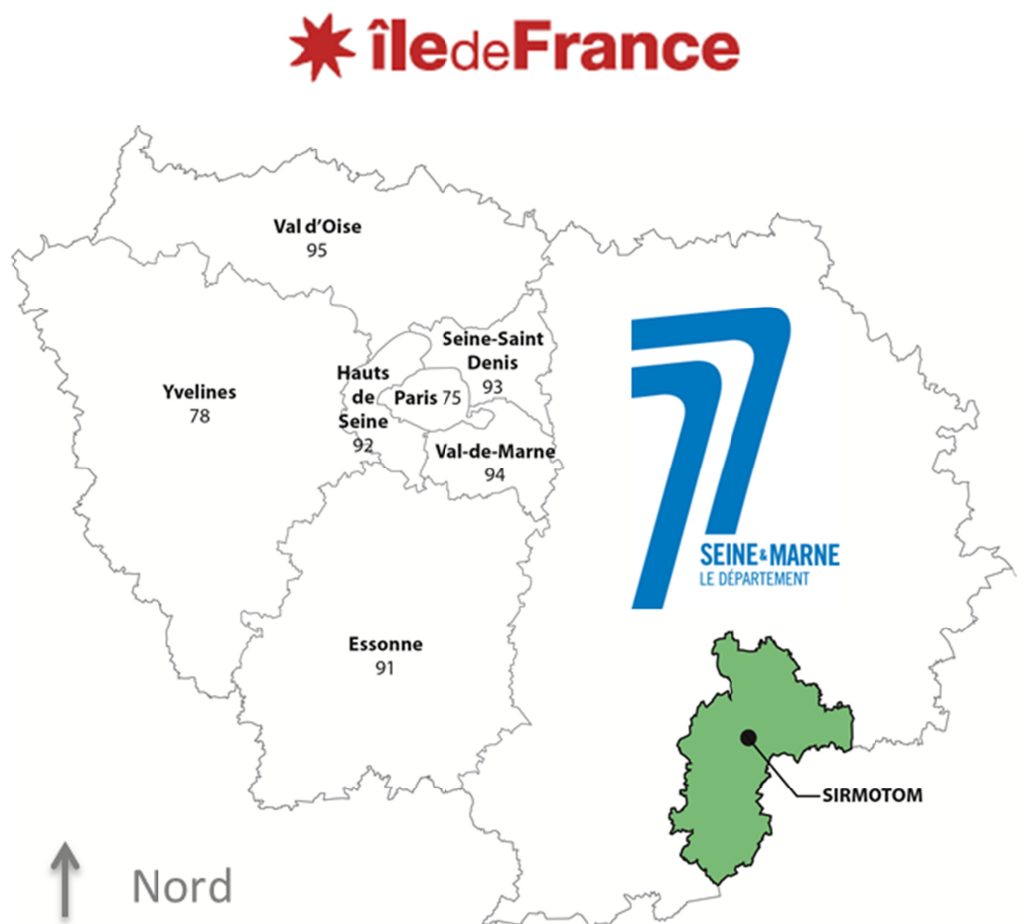


Chapitre 1. Le territoire desservi

1.1 Le territoire desservi

1.1.1 Présentation du périmètre

Le SIRMOTOM (Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères) est un syndicat mixte fermé qui a pour compétence la collecte des déchets ménagers et assimilés. Le territoire du SIRMOTOM est localisé au sud de la région Ile de France, dans le département de Seine et Marne.



Les chiffres clés du territoire :

(Données INSEE 2015, en vigueur au 01/01/2018)

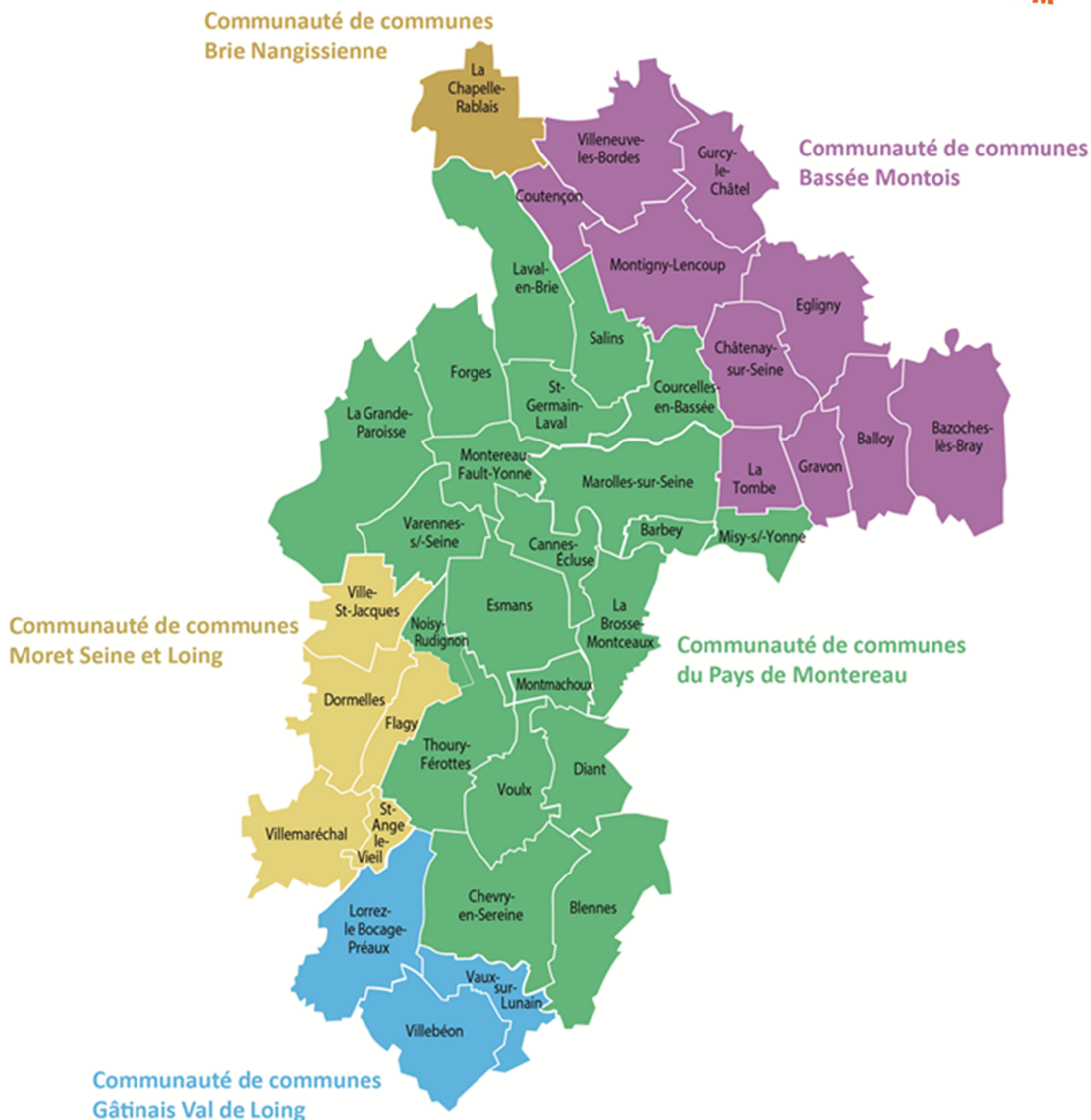
Nombre de communes : 40 communes appartenant à 5 communautés de communes.

Population municipale : 53 627 habitants.

Population totale : 54 770 habitants.

Taux d'habitat collectif : 31 %

Typologie d'habitat du territoire : mixte à dominante rural.



Ce qui a changé dans la rédaction du rapport :

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, a apporté diverses dispositions d'adaptation et de simplification au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Ce dernier contient des indicateurs techniques et des indicateurs économiques et financiers.

Afin de se mettre en conformité avec ces exigences, le rapport annuel 2018 utilisera la population municipale du SIRMOTOM en lieu et place de la population totale qui était jusqu'à présent utilisée dans les éditions précédentes.



Détails communautés de communes / communes/ habitant du territoire du SIRMOTOM

CC de Moret Seine et Loing			CC du Pays de Montereau		
Dormelles	808	hab.	Barbey	151	hab.
Flagy	644	hab.	Blennes	562	hab.
Saint-Ange-le-Viel	234	hab.	Cannes-Ecluse	2 505	hab.
Villemaréchal	862	hab.	Chevry-en-Sereine	517	hab.
Ville-Saint-Jacques	768	hab.	Courcelles-en-Bassée	232	hab.
CC Gatinais Val de Loing			Diant	186	hab.
Lorrez-le-Bocage-Préaux	1 3291	hab.	Esmans	899	hab.
Vaux-sur-Lunain	211	hab.	Forges	435	hab.
Villebéon	480	hab.	La Brosse-Montceaux	787	hab.
CC Bassée et Montois			La Grande-Paroisse	2 749	hab.
Balloy	326	hab.	Laval-en-Brie	465	hab.
Bazoches-lès-Bray	853	hab.	Marolles-sur-Seine	1 697	hab.
Châtenay-sur-Seine	1 007	hab.	Misy-sur-Yonne	982	hab.
Coutençon	293	hab.	Montereau-fault-Yonne	18 871	hab.
Egigny	330	hab.	Montmachoux	236	hab.
Gravon	154	hab.	Noisy-Rudignon	621	hab.
Gurcy-le-Châtel	575	hab.	Saint-Germain-Laval	2 801	hab.
La Tombe	231	hab.	Salins	1 064	hab.
Montigny-Lencoup	1 345	hab.	Thoury-Férottes	677	hab.
Villeneuve-les -Bordes	605	hab.	Varenes-sur-Seine	3 429	hab.
			Voulx	1 761	hab.
			CC de la Brie Nangissienne		
			La-Chapelle-Rablais	983	hab.

hab. = population municipale, recensement 2015 données INSEE (en vigueur au 01/01/2018)

Entre 2017 et 2018, la population du territoire a augmentée de 679 habitants. Depuis ces dernières années, le territoire connaît une augmentation démographique relativement constante avec 3 009 habitants supplémentaires sur les cinq dernières années de 2010 à 2015 (soit une augmentation de 6%) (Chiffres : population municipale, recensement 2010 et 2015 données INSEE en vigueur respectivement au 01/01/2013 et au 01/01/2018).

Statistiques des communautés de communes du territoire du SIRMOTOM

	Nombre de communes	Population*	Part / Population*
CC Bassée-Montois	10	5 719	10,7 %
CC Brie Nangissienne	1	983	1,8 %
CC du Pays de Montereau	21	41 627	77,6 %
CC Gâtinais Val de Loing	3	1 982	3,7 %
CC Moret Seine et Loing	5	3 316	6,2 %
Total général	40	53 627	100,0%

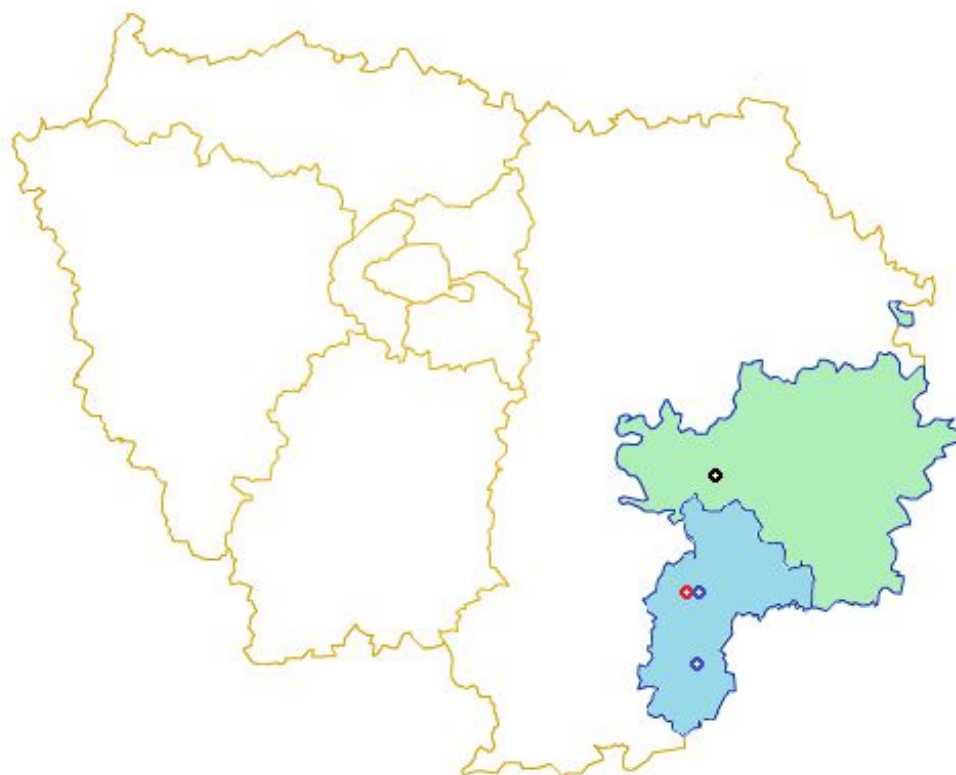
*hab. = population municipale, recensement 2015 données INSEE (en vigueur au 01/01/2018)



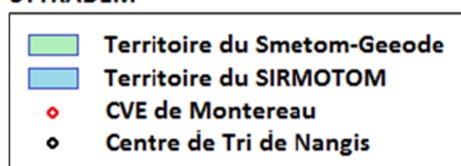
1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

Le SIRMOTOM assure la mission de service public de collecte des déchets ménagers depuis le 19 mai 1972. En 2001, le syndicat mixte fermé « Est Seine et Marne » pour le traitement des ordures ménagères (SMETOM-GEEODE) et le SIRMOTOM se regroupent pour créer un nouveau syndicat de traitement : le SYTRADEM. Son rôle est de mutualiser les moyens de traitement pour l'ensemble des 143 999 habitants relevant de ces deux syndicats (population totale, recensement 2015 données INSEE en vigueur au 01/01/2018) et de construire et d'exploiter une nouvelle unité de traitement. En 2005, le SYTRADEM crée, la régie SYTRAVAL pour lui confier l'exploitation d'un centre de tri des emballages ménagers, journaux et magazines, situé à Nangis. Le CVE (Centre de Valorisation Energétique) situé à Montereau-Fault-Yonne est opérationnel depuis 2011. L'usine est actuellement gérée par Sovalém (SOciété de VALorisation Energétique Monterelaise), une filiale de Veolia par une convention de DSP (délégation de service public).

Les territoires du SMETOM-GEEODE, du SIRMOTOM et du SYTRADEM



SYTRADEM



Déchetteries du SIRMOTOM

1.1.3 Description des limites territoriales de la compétence

Le SIRMOTOM assure la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire.



1.1.4 Déchets pris en charge par le service

En 2018, le SIRMOTOM assure ainsi la collecte des déchets des particuliers, ainsi que ceux des administrations, artisans et commerçants (si ces déchets peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières et sans risque pour les personnes, dans la limite de 1100 litres par semaine par établissement ou adresse fiscale ou administrative).

Synthèse des déchets pris en charge par le service

Déchets	Type de collecte
OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)	PaP et AV
EMB (Emballages Ménagers Recyclables)	PaP et AV
JRM (Journaux, Revues, Magazines)	AV
Verre	AV
Papier administratifs	PaP
TLC (Textile d'habillement, Linge de maison, Chaussures)	AV
Gravats	Déchetterie
Déchets verts	Déchetterie
Sapins	AV
Encombrants	PaP
Tout-venant Incinérables	Déchetterie
Tout-venant encombrants	Déchetterie
DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement)	Déchetterie
Plâtre non valorisable	Déchetterie
Plâtre valorisable	Déchetterie
Ferrailles	Déchetterie
Terre	Déchetterie
Carton	Déchetterie
Pneus non valorisables	Déchetterie
Pneus valorisables	Déchetterie
DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)	Déchetterie
Déchets dangereux	Déchetterie
Huile de vidange	Déchetterie
Piles	Déchetterie
Huile végétale	Déchetterie
Capsules Nespresso	Déchetterie
Ampoules et néons	Déchetterie
Batteries	Déchetterie
Radiographies	Déchetterie
Cartouches d'encre	Déchetterie
Bouteilles de gaz	Déchetterie
Extincteurs	Déchetterie

PaP = porte à Porte ; AV = Apport Volontaire



1.2 Compétences

Le SIRMOTOM gère les services de pré-collecte et collecte mais aussi la prévention et la communication associés à la thématique « déchets ».



L'ensemble de la compétence traitement des ordures ménagères et des collectes sélectives est déléguée au SYTRADEM.

Synthèse des compétences par type de déchets

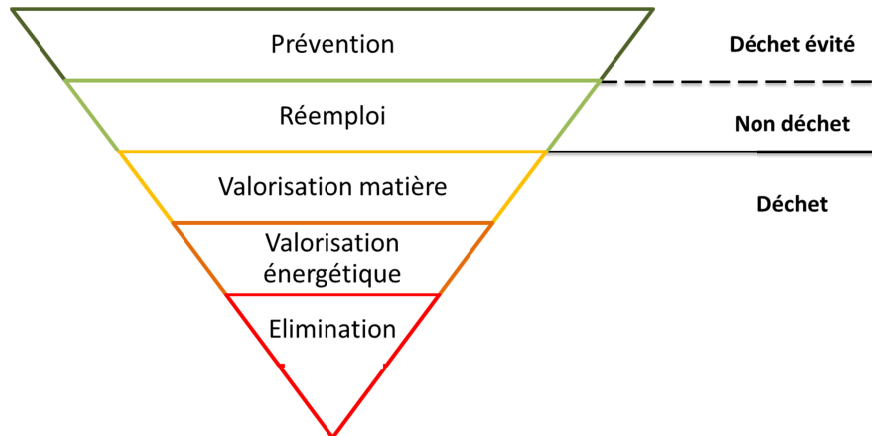
Compétences	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papier graphique	Emballages ménagers	Encombrants	Déchetterie
Collecte	SIRMOTOM					
Traitement	Délégation au SYTRADEM					



Chapitre 2. La prévention des déchets

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Grâce à la prévention, il est possible de réduire ses déchets, d'éviter l'utilisation de produits dangereux et de diminuer leur nocivité. Mais qu'est-ce que la prévention exactement ?

La «prévention» de la production de déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation (Extrait du programme national de prévention des déchets 2014-2020). La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ».



Ainsi, la prévention de la production des déchets ne permet pas seulement d'éviter les impacts environnementaux liés au traitement des déchets. Elle permet également, dans de nombreux cas, d'éviter les impacts environnementaux des étapes amont du cycle de vie des produits, qui sont autant si ce n'est plus importants que ceux liés à la gestion des déchets : extraction des ressources naturelles, production des biens et services, distribution, utilisation. La prévention est un levier essentiel pour réduire les pressions que font peser sur les ressources nos modes de production et de consommation.

2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Afin d'évaluer l'impact de la prévention des déchets qui est, par nature, difficile à quantifier du fait de l'absence de production du déchet, une méthode consiste à calculer l'indice de réduction de déchets par rapport à l'année de référence 2010. Sur le territoire du SIRMOTOM, l'indice de réduction de déchets global est de 95,86 %. Le tableau ci-dessous détaille les indices de réduction par flux principaux de déchets (à l'exception des « autres collectes » qui n'existaient pas encore en 2010).

Indice de réduction par flux de déchets			
OMR :	85,88 %	Emballages :	141,03 %
Encombrants :	74,84 %	JRM :	72,46 %
Verre :	94,76 %	Déchetteries (hors gravats) :	130,21 %

Méthode de calcul : Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. Ensuite, l'indice d'une année postérieure à 2010 peut être calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en le divisant par le tonnage de l'année 2010. Sur recommandation de l'IAU-ORDIF, cet indice est calculé au prorata des populations municipales annuelles (données Insee 2006 utilisées en 2010 et les données Insee 2015 utilisées en 2018). De plus, il exclu le tonnage des gravats de déchetterie.



2.2 Description des actions d'économie circulaire

Durant l'année 2018, les grandes opérations annuelles de prévention, dont certaines issues du plan local de prévention du SIRMOTOM arrivé à son terme fin 2016, se sont poursuivies :



- Opération « Deux poules et un poulailler » ;
- Promotion du compostage ;
- Broyage des déchets verts à domicile ;
- Promotion du Stop Pub ;
- Sensibilisation au compostage ;
- Promotion des couches lavables ;
- Etc.

Ces actions dont certaines, emblématiques de notre territoire (poules) ou à l'échelle nationale (stop pub), ont pour objectif de faire diminuer la part de déchets collectés et traités par la collectivité, en évitant la production des déchets à la source, ou en permettant une valorisation directe de ces derniers par les ménages (compostage, réemploi, etc.).

Un onglet sur le site internet du SIRMOTOM est d'ailleurs entièrement dédié à la prévention des déchets et un autre au compostage.

2.2.1 Plan de prévention

Entre 2011 et 2016, le SIRMOTOM, avec le soutien de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et de la Région Ile de France, s'était engagé dans un PLP (Programme Local de Prévention des Déchets) en définissant un plan d'action dont l'objectif était de réduire

la production de déchets de 7 % en 5 ans. Les objectifs de ce programme ont été atteints et dès 2017, le SIRMOTOM a engagé une réflexion pour initier la mise en place de son futur PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés), nouvelle appellation des programmes locaux de prévention des déchets.

En date du 8 juin 2018, une délibération du conseil syndical autorise le président du SIRMOTOM à mettre en œuvre le PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés). La phase d'élaboration et de mise en œuvre du PLPDMA est en cours afin d'organiser la planification des actions de prévention sur les six prochaines années.





2.2.2 Opération « Deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets »

Depuis 2013, le SIRMOTOM dote chaque année des foyers de son territoire de deux poules et un poulailler afin de les aider à réduire leur production de déchets.



En plus de permettre à ces foyers d'avoir des œufs frais, les poules consomment les restes alimentaires et certaines épluchures de légumes.

En 2018, le SIRMOTOM a doté 50 nouveaux foyers de deux poules et un poulailler. La distribution a eu lieu en mai et a été également l'occasion de partager avec les familles sur la prévention des déchets et les services du SIRMOTOM. L'opération rencontre toujours autant de succès et le

nombre de dossiers est toujours supérieur aux nombres de dotation.

A noter : Le Syndicat demande une participation de 20 € à chaque foyer volontaire et procède à l'étude des dossiers afin de s'assurer que l'accueil des poules puisse se faire dans des conditions optimales (présence de terrain suffisant, etc).

2.2.3 Compostage et lombricompostage

L'achat des composteurs est assuré par le SIRMOTOM, et la livraison et le montage ont été confiés par lettre de commande à l'association d'insertion AIP REFON puis par du personnel en interne.

En 2018, le nombre de composteurs distribués est de 419, ce qui représente une centaine de composteurs de plus que l'année précédente (305 composteurs en 2017, 241 en 2016 et 239 en 2015).

L'utilisation du service est donc supérieure par rapport aux années précédentes. Une tendance à la hausse du nombre de composteurs distribués semble se dessiner et reste à confirmer sur l'année 2019.



Le développement du compostage partagé dans les espaces communs est également poursuivi avec notamment l'installation de composteurs dans 5 écoles et un cimetière.

En complément de son offre de dotation en composteur, le SIRMOTOM propose également des lombricomposteurs à destination des foyers n'ayant pas la possibilité d'installer un composteur (absence de jardin, ...) ou préférant cette technique pour la valorisation de leurs déchets organiques. Aucune distribution n'a pu être réalisée en 2018, mais le nombre de demandeurs devrait permettre un nombre de foyers suffisant pour une programmation sur 2019.



2.2.4 Broyage des déchets verts à domicile

Le syndicat propose depuis 2015 un service de broyage des déchets verts à domicile. Ce service est assuré en direct par le SIRMOTOM, qui gère la prise de rendez vous, la location du véhicule dédié, l'emploi d'un agent, et la maintenance du véhicule et du broyeur. Ainsi, contre une participation de 15 euros, un agent se déplace au domicile des particuliers et s'occupe du broyage pendant une durée maximum de 2 heures (ce qui représente un volume d'environ 10 m³).

Depuis l'ouverture du service aux collectivités, actée lors du conseil syndical du 21 novembre 2016, les services techniques qui en font la demande peuvent également profiter de cette opération (20 euros pour 3 heures de broyage).

En 2018, le service s'est déroulé de mars à fin octobre et a permis la réalisation de 125 interventions.

Bilan du service de broyage à domicile.

Service Broyage a domicile				
Année	2015	2016	2017	2018
Nombre d'intervention	104	89	84	125
Volume Broyé (m ³)	608	605,5	699	856

Le broyat ainsi obtenu est ensuite laissé à disposition pour une utilisation au jardin. Ce service de broyage permet ainsi l'évitement de la production de déchets verts en produisant un paillage utilisable aussi bien pour la réalisation de massifs fleuris qu'en apport complémentaire dans les composteurs (favorisant les méthodes de jardinage au naturel ainsi que le retour au sol de la matière organique).





2.2.5 Sensibilisation

La sensibilisation à la prévention des déchets est faite au quotidien lors de messages sur le flux facebook du syndicat, des contenus dédiés sur le site internet, des interventions de l'ambassadeur du tri et, plus ponctuellement et de façon plus ciblée, lors d'évènements thématiques nationaux comme par exemple :

- la semaine nationale du compostage de proximité qui s'est déroulée du 24 mars au 8 avril 2018. A cette occasion, le SIRMOTOM a tenu un stand de repotage en centre commercial avec à la clef, pour les participants, un jeune plant de tomate offert. En parallèle, de cette action, des sensibilisations en milieu scolaire pour les plus jeunes ont également été réalisées.
- la SERD du 17 au 25 novembre 2018 qui a été l'occasion de sensibiliser le public aux filières spécifiques que sont les DEEE et les DDS autour d'un café offert aux usagers lors de leur passage dans les déchetteries du SIRMOTOM.



2.2.6 Promotion des couches lavables

Une nouvelle opération a été initiée en 2018 et propose un soutien financier d'aide à l'achat pour les jeunes parents qui choisissent d'utiliser des couches lavables pour leurs enfants (via un remboursement d'une partie du montant de leur achat). Cette approche a été choisie pour s'appuyer sur des participants volontaires afin d'initier une communication sur la thématique en vue de la développer de manière progressive sur le territoire.



Suite au lancement officiel de cette opération lors du Salon de la petite enfance à Montargis en Octobre 2018, un premier plan de communication est en cours de déroulement afin d'informer les usagers sur cette nouvelle offre du SIRMOTOM.



Les conditions d'octroi de cette aide sont l'établissement d'une convention SIRMOTOM/utilisateurs et la fourniture de documents justificatifs simples (facture, acte de naissance, ...). Une famille s'est déjà vue attribuer, fin 2018, un soutien financier de 200 euros lui permettant ainsi d'alléger son investissement initial et d'encourager sa démarche en faveur de la prévention des déchets.

L'utilisation de couches lavables pour un enfant de sa naissance à l'âge de la propreté permet l'évitement d'environ 1 tonne de couches jetables.



Chapitre 3. La collecte des déchets : organisation

Les différents services liés à la collecte, aux déchetteries et aux services annexes sont assurés par des intervenants différents. Les principales missions sont assurées par des prestataires. Il existe quatre types de prestations : la collecte en porte-à-porte, la collecte en points d'apport volontaire, les déchetteries et les services annexes.

Ces prestations intègrent généralement deux parties : la partie « précollecte », qui regroupe l'ensemble des opérations liées aux contenants utilisés, et la partie « collecte », détaillant le service de ramassage en lui-même.

Littéralement, la « précollecte » rassemble l'ensemble des opérations de prise en charge des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de ramassage par la collecte. En ce sens, cette étape concerne les contenants utilisés (conteneurs, caissons de déchetteries), et les opérations de refus de collecte d'un conteneur de tri sélectif.

La collecte regroupe l'ensemble des opérations permettant la prise en charge d'un déchet par la collectivité. Les moyens de cette prise en charge, et l'opérateur concerné, sont différenciés en fonction du flux. On distinguera de cette définition les déchetteries, dont le fonctionnement est différent.

3.1 La précollecte

3.1.1 Parc des bacs de collecte

Le SIRMOTOM met gratuitement à disposition des foyers, des conteneurs destinés à la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et à la Collecte Sélective (CS).

La livraison est assurée par Aubine - Veolia Propreté, qui est également en charge de la maintenance. La fourniture des bacs diffère en fonction du volume adapté au besoin de l'habitat. Pour la collecte des OMR et la collecte sélective, les bacs varient entre 140, 240, 360 litres. Les volumes de 770 litres en ordures ménagères et 660 litres en collecte sélective, sont également disponibles pour les entreprises et l'habitat collectif.

Volume et nombre de bacs installés sur le territoire

		2015	2016	2017	2018
Parc ordures ménagères	Volume en litres	6 803 440	7 012 400	7 095 020	7 181 090
	Nombre de bacs	23 765	24 173	24 379	24 623
Parc collecte sélective	Volume en litres	3 819 340	3 928 500	3 997 360	4 072 980
	Nombre de bacs	18 473	18 764	18 960	19 192

La maintenance des conteneurs (livraison et réparation, remplacement des conteneurs en place en cas de vol, dégradation...) est gérée par Aubine - Véolia Propreté. Le SIRMOTOM assure uniquement la fourniture des conteneurs destinés aux nouvelles habitations et nouveaux professionnels.



Nombre et type d'interventions réalisées sur les conteneurs en 2017 et 2018.

Types d'intervention	2017		2018	
	Bacs OMR	Bacs CS	Bacs OMR	Bacs CS
Dotation	211	205	248	237
Dotation échange	159	156	161	157
Retrait	7	11	9	7
Retrait échange	158	154	157	156
Remplacement conteneur cassé	266	415	318	368
Remplacement conteneur volé	35	10	38	12
Remplacement conteneur brûlé	25	8	36	9
Couvercle cassé	0	0	0	0
Roue cassée	6	6	12	0

3.1.2 Refus de collecte

Avant de collecter chaque conteneur jaune, un contrôle visuel est effectué par l'équipage de collecte. Si plus de trois erreurs sont constatées, le bac n'est pas collecté et se voit apposé un scotch « refus de tri », ainsi qu'un accroche bac et un guide de tri indiquant le numéro vert du SIRMOTOM.

En 2018, le collecteur a procédé à 1 489 refus de collecte (contre 2 206 en 2017, 1 638 en 2016 et 1 387 en 2015).

Nombre de refus de collecte 2018 par commune.

Communes	nbr de refus	Communes	nbr de refus
Balloy	4	Laval en Brie	7
Barbey	0	Lorrez le Bocage	73
Bazoches les Bray	46	Marolles sur Seine	42
Blennes	17	Misy sur Yonne	14
Brosse Montceaux (la)	29	Montereau	400
Cannes Ecluse	111	Montigny Lencoup	28
Chapelle Rablais (la)	10	Montmachoux	10
Chatenay sur Seine	48	Noisy Rudignon	18
Chevry en Sereine	15	Saint Ange le Viel	11
Courcelles en Bassée	6	Saint Germain Laval	26
Coutençon	22	Salins	16
Diant	3	Thoury Ferrottes	6
Dormelles	15	La Tombe	13
Egigny	11	Varennes sur Seine	137
Esmans	33	Vaux sur Lunain	0
Flagy	3	Villebéon	17
Forges	20	Villemaréchal	9
Grande Paroisse (la)	107	Villeneuve les Bordes	9
Gravon	12	Ville Saint Jacques	28
Gurcy le Châtel	22	Voulx	91





3.2 Population desservie et taux de variation annuel

En 2018, le schéma de collecte fait qu'une grande majorité de la population du territoire est collectée directement en porte à porte.

A notre connaissance, l'ensemble de la population du territoire a accès :

- soit à la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables ;
- soit à la collecte en points d'apport volontaire des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables dans l'un des 8 sites disponibles (38 PAV ordures ménagères résiduelles, 22 PAV emballages ménagers recyclables) ;
- soit à la collecte dans un point de regroupement de bacs ordures ménagères résiduelles et emballages ménagers recyclables ;

En ce qui concerne les autres recyclables secs en 2018 (verre et journaux, revues, magazines), des bornes d'apport volontaire (aériennes, semi-enterrées et enterrées) sont disponibles sur l'ensemble du territoire ce qui permet de desservir l'ensemble de la population (149 PAV verre, 130 PAV JRM).

3.3 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

3.3.1 Points d'apport volontaire aériens

Le SIRMOTOM gère un parc de points d'apport volontaire aériens (PAV) pour la collecte du verre et des Journaux/Revue/Magazines (JRM) répartis sur les 40 communes. Fin 2018, on dénombre 143 bornes à verre et 125 bornes JRM installées.

Le nettoyage, l'entretien et le remplacement des points d'apport volontaire sont assurés par le collecteur. Chaque point d'apport volontaire est géolocalisé afin d'en faciliter la gestion.

Pour rendre plus efficace la collecte en PAV, le SIRMOTOM adapte constamment le parc en fonction du besoin des habitants.





Nombre de points d'apport volontaire aériens par flux et par commune en 2018.

	Papier	Verre		Papier	Verre
Balloy	1	1	La Tombe	1	1
Barbey	1	1	Laval En Brie	2	2
Bazoches Les Bray	2	2	Lorrez Le Bocage	3	3
Blennes	1	1	Marolles Sur Seine	4	6
Cannes Ecluse	5	6	Misy Sur Yonne	3	4
Châtenay Sur Seine	2	4	Montereau	26	30
Chevry En Sereine	2	2	Montigny Lencoup	3	4
Courcelles En Bassée	2	2	Montmachoux	1	1
Coutencon	1	1	Noisy Rudignon	2	2
Diant	1	1	Saint Ange Le Viel	1	1
Dormelles	2	3	Saint Germain Laval	8	8
Egigny	1	1	Salins	3	3
Esmans	3	3	Thoury Ferrottes	2	3
Flagy	3	3	Varennes Sur Seine	10	10
Forges	2	2	Vaux Sur Lunain	1	1
Gravon	1	1	Ville Saint Jacques	2	2
Gurcy Le Châtel	2	2	Villebéon	3	3
La Brosse Montceaux	2	4	Villemarechal	2	3
La Chapelle Rablais	2	3	Villeneuve Les Bordes	2	2
La Grande Paroisse	5	6	Voulx	5	5

3.3.2 Points d'apport volontaire semi-enterrés et enterrés

Pour optimiser la fréquence de collecte, et améliorer l'aspect esthétique, le SIRMOTOM a installé des bornes semi-enterrées ou enterrées pour remplacer les nombreux bacs de l'habitat collectif.



Le SIRMOTOM compte actuellement 71 PAV semi-enterrés et enterrés :

- 38 points d'apport volontaire Ordures Ménagères (36 semi-enterrés et 2 enterrés) ;
- 22 points d'apport volontaire Emballages (21 semi-enterrés et 1 enterré) ;
- 6 points de collecte verre (5 semi-enterrés et 1 enterré) ;
- 5 points de collecte papier (4 semi-enterrés et 1 enterré).



3.3.3 Collecte en points d'apport volontaire

Cette prestation a été confiée dans le cadre d'un marché accordé le 09/09/2015 (lot 3 du marché de collecte) pour une durée de 7 ans à la société COVED.

Dans ce cadre, elle assure la maintenance des points d'apport volontaire (maintenance préventive, réparations...). La COVED se charge également de la collecte de ces points d'apport volontaire, repartis en quatre flux : les ordures ménagères, les emballages ménagers, le papier et le verre.

Deux autres flux sont concernés par ce type de collecte : les textiles et les piles.

Concernant le textile, le SIRMOTOM a contractualisé avec deux organismes (EcoTextile et le Relais) qui assurent la fourniture des bornes de collecte, leur collecte et la valorisation des déchets collectés.



Quant aux piles, le SIRMOTOM a installé dans l'ensemble des mairies, du mobilier de collecte, dont il assure le ramassage sur simple demande.

Détail des différents flux collectés, exploitants et contenants utilisés par le SIRMOTOM en 2018 pour la collecte en points d'apport volontaire

Collecte en points d'apport volontaire/bornes semi-enterrées				
Flux	Exploitants	Mode de dépôt	Nbr total de bornes	Densité*
Ordures ménagères	COVED	Borne semi-enterrée et enterrée	38	1 borne pour 1 411 habitants
Emballages ménagers	COVED		22	1 borne pour 2436 habitants
Verre	COVED	Borne aérienne, semi-enterrée et enterrée	149	1 borne pour 360 habitants
Papier	COVED		130	1 borne pour 412 habitants
Sapins de Noël	Aubine	Déposés au sol	52	1 point de collecte pour 1 031 habitants
Textiles	Le Relais / EcoTextile	Borne aérienne	50	1 borne pour 1 073 habitants
Piles	SIRMOTOM	Bornes à piles	43	1 borne pour 1 247 habitants

* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (53 627 hab.)



3.4 Organisation de la collecte en porte à porte

3.4.1 Collecte en porte à porte

Cette prestation a été confiée dans le cadre d'un marché accordé le 08/09/2015 (lot 1 du marché de collecte) pour une durée de 7 ans à la société Aubine - Véolia Propreté. Dans ce cadre, elle assure également la maintenance des conteneurs (livraison et réparation, remplacement des conteneurs en place en cas de vol, dégradation...). Le SIRMOTOM assure uniquement la fourniture des conteneurs destinés aux



nouvelles habitations et professionnels. Elle est également chargée de la collecte en porte à porte des ordures ménagères, des emballages ménagers, des encombrants, du papier administratif et des sapins. Le rechargement, le transport et la mise en décharge des encombrants collectés en porte-à-porte est assurée par la COVED (lot 2 du marché de collecte notifié le 09/09/2015).

3.4.2 Parc des camions de collecte

Aubine : En 2018, 9 bennes ont été utilisées pour la collecte en porte à porte.

COVED : En 2018, 1 camion ampliroll grue affecté à la collecte des points d'apport volontaire (+ 1 utilisable en cas de besoin).

Kilométrage parcouru et gazole consommé par les véhicules (Aubine et COVED – Principaux flux 2018)

Kilométrage total	Aubine	Coved
OMR	92 779 km	2 517 km
Emballages ménagers	59 124 km	994 km
Encombrants	5 510 km	
Papier		5 389 km
Verre		9 661 km
Sous total :	158 413 km	18 561 km
Total :	176 974 km	
Consommation gazole (en litre)	127 784 L	10 765 L
Total :	138 549 L	
Conso moyenne (L/100km)	81 L / 100km	58 L / 100km
Nombre de Véhicules :	9	1 + (1 secours)



3.4.3 Modes et fréquences de collecte

Le SIRMOTOM propose différents modes de collecte selon le flux de déchets. Les fréquences de collecte sont adaptées à la typologie de l’habitat et à la densité de la population. Elles ont évolué au 1er avril 2016, notamment au niveau de la fréquence de collecte des emballages recyclables, qui est passée à 1 fois par semaine pour l’ensemble du territoire.

Détail des différents flux collectés, exploitants et contenants utilisés par le SIRMOTOM en 2018 pour la collecte en porte à porte

Collecte en porte-à-porte			
Flux	Exploitants	Fréquence de collecte	Contenant
Ordures ménagères	Aubine-Veolia Propreté	1 à 3 fois par semaine*	Bac couvercle grenat
Emballages ménagers	Aubine-Veolia Propreté	1 fois par semaine	Bac couvercle jaune
Encombrants	Aubine-Veolia Propreté	1 fois par trimestre	Déposés au sol
Encombrants sur demande	AIP Refon	Sur appel téléphonique	Déposés au sol
Papier administratif (bâtiments publics)	Aubine-Veolia Propreté	1 fois par trimestre	Bac couvercle bleu

** Deux fois par semaine en zone verte et trois fois par semaine en zone rose de la commune de Montereau-Fault-Yonne. Toutes les autres zones de Montereau-Fault-Yonne et les autres communes sont collectées une fois par semaine.*



3.4.4 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers

La collecte pour les déchets assimilés des producteurs non ménagers (déchets provenant des bâtiments publics et des entreprises) n’est possible que si ces déchets peuvent être collectés et traités sans sujétion technique particulière, et sans risque pour les personnes (dans la limite de 1 100 litres par semaine par établissement ou adresse fiscale ou administrative).



3.5 Focus sur les déchetteries

L'exploitation des déchetteries a été confiée dans le cadre d'un marché le 15/04/2014, pour une durée de 5 ans à la société COVED. Dans ce cadre, elle assure la gestion courante des déchetteries (accueil des usagers, gestions des enlèvements...). Le SIRMOTOM gère uniquement la fourniture des caissons, et la gestion des problématiques liées aux éco-organismes.

3.5.1 Localisation, conditions d'accès et déchets acceptés

Deux déchetteries sont à disposition du public sur le territoire du SIRMOTOM. L'une est située sur la commune de Montereau-Fault-Yonne et l'autre sur la commune de Voulx.

Déchetterie de Montereau

1, rue des prés Saint-Martin
77130 Montereau
Tél. : 01 60 57 00 52



Déchetterie de Voulx

Route de Saint-Ange
77940 Voulx
Tél. : 01 60 96 90 04

La gestion courante des déchetteries (accueil des usagers, gestion des enlèvements...) est assurée par la société COVED. Elle assure l'enlèvement des caissons de déchetteries et leur transport jusqu'à l'exutoire où les différents flux seront traités.

Ces déchetteries sont à disposition sur le territoire du SIRMOTOM pour y déposer les déchets qui, par leur taille, volume ou leur nature (dangereux, toxiques), ne sont pas collectés par les circuits habituels de ramassage. Vous trouverez plus de détails sur les déchets acceptés dans l'onglet dédié sur le site internet du SIRMOTOM.

En cas de question n'hésitez pas à vous renseigner en appelant :





Conditions d'accès

Particuliers : Une carte unique est distribuée par foyer, sur présentation d'une feuille de renseignement dûment complétée et signée, et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois. Lors de chaque passage en déchetterie, l'utilisateur devra impérativement présenter ce badge, accompagné d'une pièce d'identité, mentionnant le même nom que celui du badge. L'accès aux déchetteries est gratuit pour les habitants, dans la limite de 52 m³ par an.



Professionnels : Tous les professionnels résidant sur le territoire du SIRMOTOM peuvent venir déposer en déchetterie. Ceux résidant en dehors du territoire du SIRMOTOM ne sont pas acceptés sauf s'ils réalisent un chantier sur le territoire du SIRMOTOM et en fournissent une attestation. Les apports des professionnels sont payants et limités à 10 m³ par semaine pour les déchets banals et 100 litres par semaine pour les déchets dangereux. Les cartes d'accès « professionnels » sont remises sur présentation de pièces justificatives dans les bureaux du SIRMOTOM.

3.5.2 Jours et heures d'ouverture

Les jours d'ouvertures et horaires des déchetteries sont différents selon la période (hiver/été) et selon les déchetteries.

Horaires des déchetteries du SIRMOTOM

Horaires d'ouverture (hiver) du 1er octobre au 31 mars

	Déchetterie de Montereau	Déchetterie de Voulx
Lundi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h
Mardi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 18h	Fermé
Mercredi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h
Jeudi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	Fermé
Vendredi	13h30 à 18h	13h30 à 18h
Samedi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h
Dimanche	9h à 12h	9h à 12h

Horaires d'ouverture (été) du 1er avril au 30 septembre

	Déchetterie de Montereau	Déchetterie de Voulx
Lundi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
Mardi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	Fermé
Mercredi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
Jeudi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	Fermé
Vendredi	13h30 à 19h	13h30 à 19h
Samedi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
Dimanche	8h30 à 13h30	8h30 à 13h30

Fermetures les : 1er janvier, 1er mai, 1er novembre, 25 décembre, dimanche et lundi de Pâques.



3.5.3 Fréquentation

Le nombre de passages global en déchetterie poursuit sa progression entre 2017 et 2018 (+5,69% passages). Cette hausse conforte celles déjà mesurées entre 2016 et 2017 (+13,75% passages) et 2015 et 2016 (+8,25% de passages) et confirme « l'attractivité » des déchetteries. L'évolution du nombre de passages sur Voulx est stable par rapport à l'année précédente.

Fréquentation entre 2016 et 2018 dans les déchetteries du SIRMOTOM

Déchetterie	Voulx			Montereau-Fault-Yonne		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Type de tiers						
Association	43	32	12	49	77	102
Collectivité	102	144	129	949	769	1037
Hors catégorie	1	9	5	129	237	261
Particulier	13 994	17 327	17 191	33 846	37 283	40 350
Professionnel hors territoire	0	3	4	96	99	72
Professionnel	10	45	13	329	338	370
Résidence secondaire	668	747	754	303	355	425
Total	14 818	18 307	18 108	35 701	39 158	42 627



3.6 Evolution de l'organisation de la collecte

Collecte en porte à porte : Aucune évolution des fréquences de collecte en porte à porte n'est envisagée.

Collecte en point d'apport volontaire : Le SIRMOTOM et les bailleurs généralisent l'implantation de ce moyen de pré-collecte lors des créations d'habitats collectifs. En parallèle, un plan de renouvellement des points d'apport volontaire aériens à l'échelle du territoire est en cours de préparation depuis l'année 2017 afin de densifier le réseau et de passer sur des points d'apport volontaire enterrés/semi-enterrés. Le but est d'améliorer les performances de pré-collecte et l'intégration urbaine de ces mobiliers. Cette politique de modernisation du parc est mise en œuvre conjointement avec l'ensemble des communes du territoire en fonction des besoins exprimés. Les travaux devraient se scinder en 3 phases dont la première débiterait début 2019.

Collecte en déchetterie : Des travaux de requalification de la déchetterie de Montereau-fault-Yonne sont prévus pour un démarrage fin 2019 - début 2020.



Chapitre 4. La collecte des déchets : bilan



4.1 Les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)

La collecte des ordures ménagères est assurée par Véolia Propreté pour la partie collecte en porte à porte, et par la COVED pour la collecte en points d'apport volontaire enterrés et semi-enterrés.

Evolution des tonnages d'ordures ménagères collectés entre 2015 et 2018

Tonnages OMR	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018	Ratio en Kg/hab*
PAP	18 887,25	18 223,60	17 964,83	17 695,24	-1,50%	329,97
PAV	90,38	256,44	413,26	564,97	36,71%	10,54
Total	18 977,63	18 480,04	18 378,09	18 260,21	-0,64%	340,50

* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (53 627 hab.)



Analyse : Les tonnages d'OMR collectés continuent cette année encore à diminuer et cela, alors qu'à l'inverse, la population continue d'augmenter.

D'après Les chiffres clés de l'ADEME édition 2015, les déchets assimilés (déchets d'activités économiques collectés dans le cadre du service public de prévention et de gestion des déchets) représenteraient 21,7% des OMR soit 3 962,46 tonnes.



4.2 Les emballages ménagers recyclables

La collecte des emballages ménagers recyclables est assurée par Véolia Propreté pour la partie collecte en porte à porte, et par la COVED pour la collecte en points d'apport volontaire enterrés et semi-enterrés.

Evolution des tonnages des emballages ménagers collectés entre 2015 et 2018

Tonnages Emballages	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018	Ratio en Kg/hab*
PAP	734,96	904,22	975,40	1026,20	5,21%	19,14
PAV	6,00	14,52	23,02	28,20	22,50%	0,53
Total	740,96	918,74	998,42	1054,40	5,61%	19,66

* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (53 627 hab.)



Analyse : Depuis 2016, année à laquelle les fréquences de collecte ont été uniformisées sur l'ensemble des communes, en devenant hebdomadaire, les tonnages sont en augmentation régulière chaque année.

D'après Les chiffres clés de l'ADEME édition 2015, les déchets assimilés (déchets d'activités économiques collectés dans le cadre du service public de prévention et de gestion des déchets) représenteraient 13,4% des emballages soit 141,29 tonnes.



4.3 Les encombrants (PaP et sur demande)

Collecte en porte à porte (PaP) : La collecte des encombrants en PaP est assurée par Véolia Propreté. Les encombrants collectés sont stockés sur une plateforme située au Centre de Valorisation Energétique de Montereau-Fault-Yonne, avant d’être pris en charge par la COVED pour être éliminés sur l’ISDND de Champigny sur Yonne. Cette collecte a lieu une fois par trimestre sur l’ensemble des communes.



Collecte sur demande : pour aider les personnes ne disposant pas de moyens physiques ou techniques suffisants pour se débarrasser de leurs encombrants, le SIRMOTOM propose un service de collecte sur rendez-vous payant. Le coût de la prestation est, en partie, pris en charge par le Syndicat. Il reste à payer une part forfaitaire pour l’usager, correspondant à 22 € le premier mètre cube et 11 € chaque mètre cube supplémentaire. Ces encombrants rejoignent ensuite la déchetterie de Montereau-fault-Yonne et les tonnages de ce flux d’encombrants se retrouvent donc *in-fine* dans le bilan des déchetteries.

Evolution des tonnages des encombrants collectés entre 2015 et 2017

Tonnages Encombrants	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018	Ratio en Kg/hab
PAP	607,34	633,16	594,46	584,08	-1,75%	10,89
Sur demande (volume)	19 demandes 90 m ³	34 demandes 220 m ³	38 demandes 85 m ³	43 demandes 155 m ³	+ 13,16% demandes	

* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (53 627 hab.)



Analyse : Une légère baisse (- 1,75 %) est enregistrée en 2018 ce qui confirme la tendance à la baisse déjà enregistrée l’année précédente. A l’inverse, les demandes d’enlèvement sur demande ont augmenté de 13,16 %.



4.4 Les JRM (Journaux/Revue/Magazines)

La collecte des JRM est assurée par la COVED. Ces derniers sont ensuite déchargés sur le quai de transfert du SIRMOTOM au centre de Valorisation Energétique de Montereau-Fault-Yonne, avant d’être pris en charge par le SYTRADEM pour être traités dans un centre de tri puis recyclés.

Evolution des tonnages de JRM collectés entre 2015 et 2018

Tonnages JRM	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018	Ratio en Kg/hab
PAV	486,00	505,42	440,88	453,24	2,80%	8,45

* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (53 627 hab.)



4.5 Le verre

La collecte du verre est assurée par la COVED. Le matériau est ensuite stocké sur une plateforme dédiée au Centre de Valorisation Energétique de Montereau-Fault-Yonne, avant d’être pris en charge directement par Verallia pour être recyclé.

Evolution des tonnages des verres collectés entre 2015 et 2018

Tonnages Verre	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018	Ratio en Kg/hab
PAV	942,00	1 010,14	981,60	1 032,82	5,22%	19,26

* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (53 627 hab.)



4.6 Les textiles

La mise à disposition des bornes d’apport textile est assurée par deux organismes, Le Relai (23 bornes) et EcoTextile (27 bornes). Ils sont chargés de la collecte et de la valorisation des vêtements, linges et chaussures qui y sont déposés.

Evolution des tonnages des textiles collectés entre 2015 et 2018

Tonnages Textiles	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018	Ratio en Kg/hab
PAV	109,2	115,80	105,72	113,13	7,01%	2,11

* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (53 627 hab.)



4.7 Les sapins

La collecte des sapins de Noël est assurée par Véolia Propreté. Jusqu'à mi-janvier, des points de collecte exceptionnels sont mis à disposition des habitants dans chaque commune, le syndicat assurant la fourniture de la signalétique.

Evolution des tonnages des sapins collectés entre 2015 et 2018

Tonnages Sapins	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018	Ratio en Kg/hab
PAV	9,32	9,42	11,53	15,12	31,14%	0,28

* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (53 627 hab.)



4.8 Le papier administratif

La collecte du papier administratif est assurée par Véolia Propreté. Elle concerne uniquement les administrations et les établissements publics. Le ramassage est trimestriel depuis 2016.

Evolution des tonnages des papiers administratifs collectés entre 2015 et 2018

Tonnages Papier	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018	Ratio en Kg/hab
PAV	15,68	10,90	11,64	12,80	9,97%	0,24

* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (53 627 hab.)



4.9 Les piles

Des points de collecte de piles sont mis à disposition des administrés dans toutes les mairies du SIRMOTOM. Ces derniers sont vidés sur simple demande par le Syndicat. Leur contenu est ensuite déposé en déchetterie et est donc comptabilisé avec le flux déchetterie.



4.10 Les déchetteries

L'année 2018 représente une année complète de fonctionnement « classique » pour les deux déchetteries du SIRMOTOM. Le détail des tonnages collectés par flux sur les deux déchetteries et le bilan cumulé sont présentés dans le tableau de synthèse ci-après.

Tonnage collecté en déchetterie - Bilan général

Typologie de déchets	Tonnage Voulx 2018	Tonnage Montereau 2018	Tonnage Global 2017	Tonnage Global 2018	Différence Global 2017-2018	% différence 2017-2018
Gravats	957,620	2 255,020	3 243,840	3 212,640	-31,200	-0,96%
Déchets verts	752,840	1 597,750	2 448,110	2 350,590	-97,520	-3,98%
Tout-venant incinérables	390,100	1 084,260	1 699,660	1 474,360	-225,300	-13,26%
Tout-venant encombrants	372,700	1 426,960	1 643,600	1 799,660	156,060	9,50%
Mobilier (EcoMobilier)	132,000	368,460	185,760	500,460	314,700	169,41%
Plâtre non valorisable	139,080	382,800	475,600	521,880	46,280	9,73%
Plâtre valorisable	14,480	12,960	51,460	27,440	-24,020	-46,68%
Ferrailles	104,880	186,110	305,740	290,990	-14,750	-4,82%
Terre	-	22,380	44,860	22,380	-22,480	-50,11%
Carton	26,340	32,100	63,700	58,440	-5,260	-8,26%
Pneus non valorisables	6,440	11,110	23,820	17,550	-6,270	-26,32%
Pneus valorisables (Aliapur)	7,869	34,804	29,442	42,673	13,231	44,94%
DEEE	54,736	158,010	197,565	212,746	15,181	7,68%
Déchets dangereux	32,456	74,770	92,480	107,226	14,746	15,95%
Huile de vidange	5,300	14,400	18,280	19,700	1,420	7,77%
Piles	0,250	1,248	1,415	1,498	0,083	5,87%
Huile végétale	0,570	1,500	1,245	2,070	0,826	66,33%
Capsules Nespresso	N.C	N.C	0,402	N.C	-	-
Ampoules et néons	0,220	0,760	0,349	0,980	0,631	180,80%
Batteries	0,310	5,290	2,342	5,600	3,259	139,16%
Radiographies	0,148	0,230	0,139	0,378	0,239	171,94%
Cartouches d'encre	0,122	0,034	0,127	0,156	0,029	22,83%
Bouteilles de gaz	128 unités	243 unités	325 unités	371 unités	+ 46 unités	14,15%
Extincteurs	95 unités	204 unités	395 unités	299 unités	- 96 unités	-24,30%
Total hors gravats	2 040,841	5 415,936	7 286,095	7 456,777	170,682	2,34%
Total	2 998,461	7 670,956	10 529,935	10 669,417	139,482	1,32%

N.C. : Non Communiqué



Rapport annuel 2018 du SIRMOTOM sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



Depuis l'année 2011, une tarification a été mise en place pour les professionnels accédant aux déchetteries du SIRMOTOM. Cependant, les cartons sont acceptés à titre gracieux et les dépôts de mobiliers sont gratuits pour les professionnels disposant d'une carte d'accès et d'une carte EcoMobilier.

Tonnage des professionnels collecté en déchetterie - Bilan général

	Unité	Montereau				Voulx			
		Professionnels		Professionnels hors territoire		Professionnels		Professionnels hors territoire	
		Nb apports	Volume	Nb apports	Volume	Nb apports	Volume	Nb apports	Volume
Tout-venant Incinérables	M ³	186	104,75	39	16,25	6	4,75	2	1,50
Tout-venant encombrants	M ³	189	99,75	43	19,25	5	2,25	3	2,00
Plâtre	M ³	45	20,00	19	13,50	1	0,25	0	0,00
Plâtre valorisable	M ³	1	0,50	8	6,50	0	0,00	0	0,00
Carton	M ³	37	26,50	6	2,50	1	0,25	0	0,00
Déchets verts	M ³	13	8,50	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Ferrailles	M ³	56	22,00	33	12,75	3	1,25	3	1,25
Gravats	M ³	61	29,25	9	5,75	3	1,25	0	0,00
Sous total	M³	588	311,25	157	76,50	19	10,00	8	4,75
Ampoules et néons	Unité	3	48,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Verre	Unité	1	2,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Vêtements	Unité	1	10,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Sous total	Unité	5	60,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Piles	Litre	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Aérosols	Litre	1	0,50	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Phytosanitaires	Litre	1	12,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Solvants	Litre	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Acides et bases	Litre	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Produits particuliers	Litre	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Emballages vides souillés	Litre	4	42,00	1	1,00	2	66,00	0	0,00
Huile de vidange	Litre	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Pâteux	Litre	13	110,50	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Sous total	Litre	19	165,00	1	1,00	2	66,00	0	0,00



Bilan et analyse 2018 :

Les inondations de 2018 ont probablement eu un impact sur les quantités collectées en déchetterie (malgré les collectes spécifiques et la plateforme provisoire mises en place afin de pallier à un éventuel afflux massif de déchets issus de la catastrophe (24,520 tonnes collectées).

- le tonnage total collecté sur la déchetterie de Voulx est de 2 998,461 tonnes (hors PAV et bornes textiles) (2 040,841 hors gravats), soit une hausse de 5,63 % par rapport à 2017 ;
- le tonnage total collecté sur la déchetterie de Montereau-fault-Yonne est de 7 670,956 tonnes (hors PAV et bornes textiles) (5 415,936 hors gravats), soit une hausse de 0,40 % par rapport à 2017 ;
- le tonnage total collecté sur les deux déchetteries du SIRMOTOM est de 10 669,417 tonnes (hors PAV et bornes textiles) (7 456,777 hors gravats), soit une hausse de 1,32 % par rapport à 2017.

L'évolution globale des tonnages captés en déchetterie est plus forte sur la déchetterie de Voulx, avec cependant des tonnages plus importants captés sur Montereau-Fault-Yonne (de l'ordre de 2,5 fois plus). A noter également les tonnages captés par les bennes éco-mobilier qui décollent notamment du fait de la première année complète d'une benne dédiée sur la déchetterie de Montereau-Fault-Yonne.

En ce qui concerne les apports de déchets des professionnels pour l'année 2018, par rapport à l'année 2017, une diminution du nombre d'apports et des quantités apportées par les professionnels en déchetterie est constatée. Le nombre d'apports global passe ainsi de 932 (en 2017) à 799 (en 2018). La déchetterie de Montereau-fault-Yonne avec 770 apports contre seulement 29 sur celle de Voulx reçoit toujours la très grande majorité des apports des professionnels.

- le volume total collecté est de 402.5 m³ en 2018 contre 506 m³ en 2017 ;
- le volume total collecté de déchets diffus spécifiques est de 232 litres en 2018 contre 518,5 litres en 2017. Une importante baisse du volume des pâteux collectés est à l'origine de cette baisse.





Chapitre 5. Le traitement des déchets : organisation

Le transfert et le traitement des ordures ménagères résiduelles, des emballages ménagers et des journaux, revues, magazines, sont confiés au Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine-et-Marne (SYTRADEM). Le traitement des déchets des déchetteries et des autres collectes spécifiques est quant à lui géré par le SIRMOTOM. Chaque flux dispose de son propre exutoire.

5.1.1 Ordures ménagères résiduelles (OMR) et tout venants incinérables

Les ordures ménagères résiduelles et les tout venants incinérables captés en déchetteries sont valorisés au Centre de Valorisation Énergétique (CVE) de Montereau-Fault-Yonne, exploité par la société SOVALEM dans le cadre d'une convention de Délégation de Service Public (DSP).

5.1.2 Emballages ménagers (EMB) et journaux/revues/magazines (JRM)

Collectés par le prestataire Aubine en porte à porte ou par Coved en apport volontaire, ces déchets sont soit déchargés sur les espaces de stockage du SIRMOTOM, situés sur le site du centre de valorisation énergétique (CVE) puis transférés par gros porteurs, soit directement transférés vers le centre de tri de Nangis géré par le SYTRAVAL (pour une partie de l'année 2018) ou vers le centre de Tri de Vaux-le-Pénil. Une infime partie des emballages est directement vidée par Aubine directement sur centre de Tri pour être utilisée lors des caractérisations.

5.1.3 Déchets des autres collectes

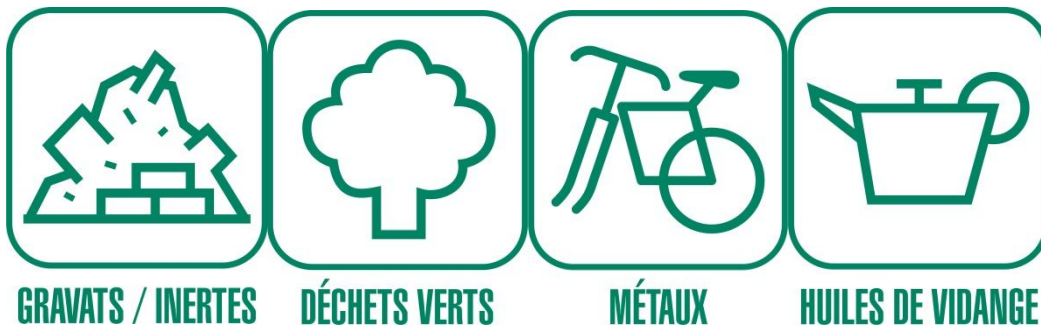
Les déchets des autres collectes spécifiques et leurs exutoires sont listés ci-dessous :

- Papiers administratifs en PaP : Centre de recyclage de Villeneuve le Roi, Véolia ;
- Encombrants en PaP : ISDND de Champigny sur Yonne, Véolia ;
- Encombrants à la demande : Rejoignent la déchetterie de Montereau et apparaissent donc dans ses flux.
- Sapins de Noël en « PAV » : Plateforme de compostage de Samoreau, Véolia
- Verre en PAV : Recyclage par Verallia

5.1.4 Déchets des déchetteries

En fonction de leur nature, les différents flux de déchets collectés dans les déchetteries du SIRMOTOM sont orientés vers des exutoires adaptés listés dans le tableau ci-après en fonction des flux correspondant.

Exemples de quelques un des flux de déchets acceptés en déchetterie (non exhaustif)





Flux des déchetteries et leurs exutoires.

Type de déchets	Exutoire	Type de traitement	Tonnage 2018
Gravats	JMC Vert	Valorisation matière	3 212,640
	ISDND de Champigny sur Marne	Stockage	
Déchets verts	JMC Vert, Phytoresource, Ferme de l'Abondance	Compostage	2 350,590
Tout-venant Incinérables	SYTRADEM (avec OMR)	Valorisation énergétique	1 474,360
Tout-venant encombrants	ISDND de Champigny-sur-Yonne	Stockage	1 799,660
DEA (Mobilier)	Ecomobilier	Valorisation matière	500,460
Plâtre non valorisable	Exutoire spécialisé de Vert le Grand	Stockage	521,880
Plâtre valorisable	Dépolia Varax	Valorisation matière	27,440
Ferrailles	Derichebourg et COVED Sens	Valorisation matière	290,990
Terre	JMC Vert et DLB	Valorisation matière	22,380
Carton	COVED Sens	Valorisation matière	58,440
Pneus non valorisables	COVED	Valorisation matière	17,550
Pneus valorisables	Aliapur / Erric	Valorisation matière	42,673
DEEE	OCAD3E et Ecologic / SEMAER	Valorisation matière	212,746
Déchets dangereux	EcoDDS via CHIMIREC et le centre de regroupement de COVED	Traitement spécialisé	107,226
Huile de vidange	Rodor	Valorisation matière	19,700
Piles	CorePile	Valorisation matière	1,498
Huile végétale	HER Environnement	Valorisation matière	2,070
Capsules Nespresso	Suez	Valorisation matière	N.C.
Ampoules et néons	Recylum	Valorisation matière	0,980
Batteries	Centre de regroupement COVED	Valorisation matière	5,600
Radiographies	Recyl M	Valorisation matière	0,378
Cartouches d'encre	Collectors	Valorisation matière	0,156
Bouteilles de gaz	Depolia et DI Services	Valorisation matière	371 unités
Extincteurs	Depolia et DI Services	Valorisation matière	299 unités

N.C. : non communiqué

Remarque 1 : Les emballages ménagers, verre et papier, journaux, magazines collectés en PAV des déchetteries rejoignent la collecte des PAV.

Remarque 2 : Les textiles, linges de maison et chaussures collectés en PAV des déchetteries rejoignent la filière EcoTLC, via les opérateurs de collecte : Le Relais et EcoTextile.

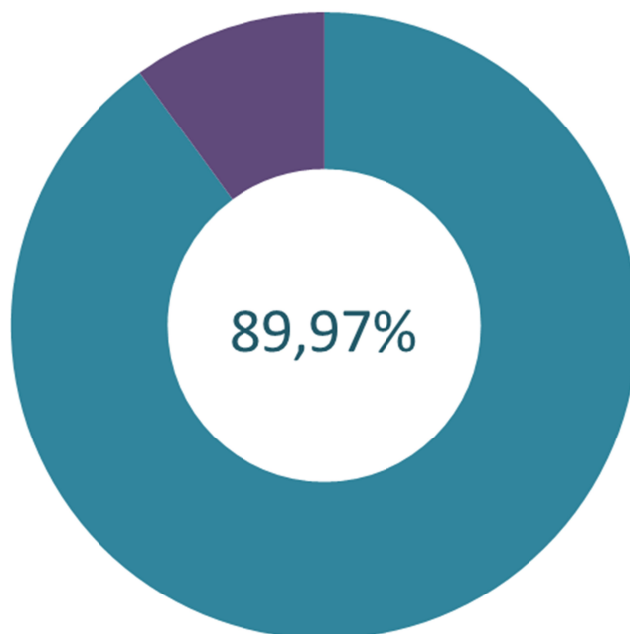


Chapitre 6. Le traitement des déchets : bilan

6.1 Capacité et tonnages traités

6.1.1 Le taux global de valorisation

Ce taux illustre la part des tonnages orientés vers une valorisation matière et énergétique (incluant les futurs refus de tri du processus) (hors gravats des déchetteries sur recommandation IAU-ORDIF).



2018

■ % des tonnages collectés orientés vers une installation de valorisation

Les flux ne faisant pas l'objet d'une valorisation sont les encombrants collectés en PaP, les tout venants encombrants des déchetteries et le plâtre non valorisable.

6.1.2 L'indice de réduction de la quantité de déchets mis en installation de stockage

Afin d'évaluer l'évolution des quantités de déchets qui sont éliminés en installation de stockage, une méthode consiste à calculer l'indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage par rapport à l'année de référence 2010. Les indices de réduction des quantités de déchets mis en décharge depuis 2015 sur le territoire du SIRMOTOM sont présentés dans le tableau suivant :

	2010	2015	2016	2017	2018
% de réduction de la quantité de déchets mis en installation de stockage par rapport à 2010	100%	61%	57%	65%	69%

Méthode de calcul : Le tonnage des déchets ménagers et assimilés mis en décharge en 2010 correspond à l'indice 100. Ensuite, l'indice d'une année postérieure à 2010 peut être calculé en multipliant le tonnage mis en décharge concerné par 100 et en le divisant par le tonnage de l'année 2010. Sur recommandation de l'IAU-ORDIF, cet indice est calculé au prorata des populations municipales annuelles (données Insee 2006 utilisées en 2010 et les données Insee 2015 utilisées en 2018). De plus, il exclu le tonnage des gravats de déchetterie.



6.1.3 Tonnages traités

En 2018, les tonnages du SIRMOTOM envoyés pour traitement au CVE s'élevaient à un total de 19 852,45 tonnes, correspondant à la somme du flux des ordures ménagères résiduelles, et des « Tout-venants incinérables » collectés en déchetteries.

Les tonnages du SIRMOTOM envoyés en centre de tri (Nangis ou Vaux-le-Pénil) via le SYTRADEM et sont de 1 054,40 tonnes d'emballages ménagers recyclables et de 453,24 tonnes de journaux, revues magazines.

Les déchets des autres collectes spécifiques de 2018 et leurs exutoires sont listés ci-dessous :

- 12,80 tonnes de papiers administratifs en PaP :
⇒ Centre de recyclage de Villeneuve le Roi, Véolia ;
- 584,08 tonnes d'encombrants en PaP :
⇒ ISDND de Champigny sur Yonne, Véolia ;
- 15,12 tonnes de sapins de Noël en « PAV » :
⇒ Plateforme de compostage de Samoreau, Véolia ;
- 1032,82 tonnes de verre en PAV :
⇒ Recyclage par Verallia ;
- Encombrants à la demande :
⇒ Rejoignent les flux de la déchetterie de Montereau.

Pour les détails des tonnages traités et des exutoires concernant les déchets des déchetteries, se référer au tableau « Flux des déchetteries et leurs exutoires » du chapitre précédent.

6.2 Refus de tri et performance

6.2.1 Définition et enjeux des refus de tri

Il est à rappeler que la valorisation des déchets triés présente des enjeux économiques. En effet, un mauvais tri augmente les coûts et réduit la valorisation, et donc les produits de celle-ci. En cas de doutes sur le tri, ne pas hésiter à se référer au guide du tri, à consulter le site internet du SIRMOTOM ou bien à contacter le SIRMOTOM au n° vert : 0 800 45 63 15.

Une infime partie des emballages est directement vidée par Aubine sur le Centre de Tri de Nangis pour être utilisée lors des caractérisations. En 2018, SYTRAVAl a transmis au SIRMOTOM les résultats des caractérisations issues des tonnages entrants d'emballages ménagers (collecte sélective), et des Journaux/Revues/Magazines dont les moyennes sont présentées ci-après.

Evolution du pourcentage de refus entre 2015 et 2018 (données SYTRADEM)

	Pourcentage de refus			
	2015	2016	2017	2018
Journaux, revues, magazines	5,6	9,2	7,28	14,09
Emballages ménagers	12,8	12,9	13,45	6,43

Au Centre de Nangis, le tri des JRM et des emballages ménagers est affiné. Il en résulte un refus de tri décrit dans le tableau ci-après.



Détail de la nature des déchets recyclables pris en charge par le SYTRADEM (données SYTRADEM)

	Emballages ménagers	Journaux, revues, magazines
Tonnages entrants 2018	1026,90	434,30
Taux de refus 2018 (caractérisation)	14,09%	6,43%
Tonnages refus 2018	144,68	79,80
Tonnages sortants 2018	882,22	354,50

Source : Convention financière de reversement des recettes provenant des opérations de tri des déchets 2019 adoptée par le SYTRADEM

En parallèle de l'augmentation des tonnages par rapport à l'année 2017, le taux de refus en 2017 a augmenté de 0,43 % pour la collecte sélective des emballages ménagers. A l'inverse, concernant le flux journaux, revues, magazines, malgré une diminution des tonnages collectés, la qualité du gisement semble s'améliorer avec moins 0,87 % sur le taux de refus.

6.2.2 Performance de valorisation globale par rapport aux objectifs nationaux

Le contexte de forte évolution du cadre réglementaire européen et national impacte les objectifs nationaux. Le paquet économie circulaire européen adopté le 22 mai 2018 marque ainsi une nouvelle ambition pour le recyclage et la valorisation, avec des objectifs européens renforcés :

- 55 % des déchets municipaux recyclés en 2025 ;
- 65 % des emballages recyclés d'ici 2025 ;
- 10 % maximum de déchets municipaux mis en décharge d'ici 2035 ;
- Baisse de 50 % des biodéchets en 2030 par une réduction du gaspillage alimentaire.

À l'échelle française, en phase avec les objectifs européens, la feuille de route économie circulaire dite «FREC», présentée le 23 avril 2018 par le Gouvernement, a renforcé le cadre législatif national en proposant 50 mesures.

6.2.3 Performance énergétique des installations

Pour plus d'informations : le SYTRADEM dans son rapport annuel fournit de plus amples détails concernant la capacité de l'installation de valorisation énergétique de Montereau-fault-Yonne (72 000 tonnes /an de déchets en mélange) ainsi que ses performances énergétiques (supérieure à 65% et donc justiciables du terme de « valorisation énergétique ») et le devenir des résidus de traitement (mâchefers, REFIOM (Résidu d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères), ferrailles).

Pour plus d'informations : le SYTRADEM dans son rapport annuel et le SYTRAVAL dans son rapport annuel fournissent de plus amples détails concernant les installations de tri et le devenir des refus de tri.

6.3 Résidus de traitement

Pour plus d'informations : le SYTRADEM dans son rapport annuel fournit de plus amples détails concernant le devenir des résidus de traitement (mâchefers, REFIOM, ferrailles) issus de l'installation de valorisation énergétique de Montereau-fault-Yonne.



Chapitre 7. Impact environnemental et impact sanitaire

Afin de prévenir ou d'atténuer les effets des opérations de gestion des déchets, préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement, le SIRMOTOM cherche chaque année à mettre en place des opérations de prévention, car les « déchets évités » sont les seuls à avoir un impact nul sur l'environnement.

En marge de cette thématique prioritaire, toutes les actions visant à améliorer les performances de tri ont également un objectif de diminution des impacts environnementaux.

De manière plus concrète, pour limiter ses impacts concernant les opérations de collecte, le SIRMOTOM a débuté en 2017 une réflexion sur la modernisation de son parc de PAV, qui devrait permettre à terme de diminuer les impacts environnementaux (pollutions atmosphériques, pollutions olfactives,...) et sanitaires (hygiène, ...).

Le suivi des consommations et des kilométrages de nos prestataires est actuellement un indicateur pour quantifier l'impact de nos opérations de collecte et leurs évolutions d'année en année.

Evolution des consommations des véhicules de collecte et transport.

Kilométrage total	2016	2017	2018
Km total	172 260 km	177 349 km	176 974 km
L Gazole total	132 001 L	138 279 L	138 549 L
Conso moyenne (L/100km)	76,63 L / 100km	77,97 L / 100km	78,29 L / 100km

Enfin, concernant les impacts des opérations de traitement, le SIRMOTOM cherche à valoriser le maximum des déchets captés en exploitant l'ensemble des filières existantes (Eco-organismes, filières de recyclage, filières de traitements spécialisées...). Le choix d'acteurs locaux permet également, lorsque cela est possible, de limiter les kilométrages et donc l'impact lié au transport vers les sites de traitement.

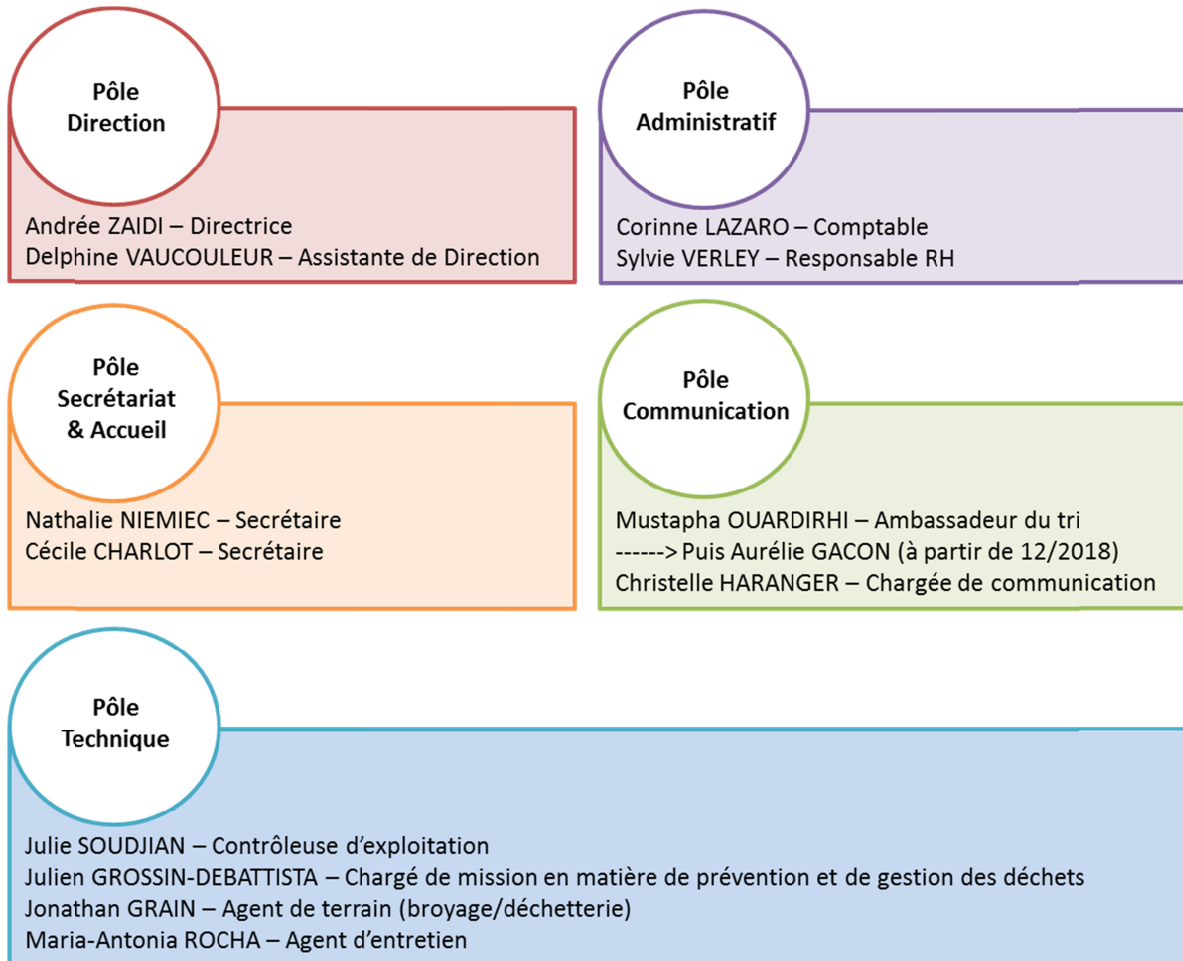




Chapitre 8. L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

8.1 L'équipe administrative et technique du SIRMOTOM

L'équipe administrative et technique du SIRMOTOM en 2018 est composée d'une équipe de 12 agents répartis dans différents services.



8.2 Les partenaires et prestataires du SIRMOTOM

Différents acteurs interviennent dans le processus de la gestion des déchets, au niveau de la pré-collecte, de la collecte et du traitement.

Acteurs de la pré-collecte et de la collecte

Fourniture de contenants

- **TEMACO** (bacs) ;
- **Plastic Omnium** (composteurs) ;

Gestion des contenants et collectes

- **Aubine – Véolia Propreté** (collecte en porte à porte)
- **COVED** :
 - Exploitation des déchetteries ;
 - Collecte des points d'apport volontaire ;





- Collecte des dépôts sauvages ;
- Traitement des encombrants ;
- **AIP Refon :**
 - Collecte des encombrants sur demande ;
 - Livraison des composteurs et des poulaillers ;

Acteurs du traitement

SYTRADEM : Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine et Marne

- **SOVALEM** (traitement des ordures ménagères par valorisation énergétique)
- **SYTRAVAL** (tri des emballages ménagers et journaux en vue de leur recyclage)
- **VERALLIA** (recyclage du verre)

Plateforme de compostage de Samoreau (sapins de Noël)

ISDND de Champigny sur Yonne (encombrants)

Déchetteries

- **JMC Vert** (déchets verts des déchetteries, gravats, terre) ;
- **Ferme de l'Abondance** (déchets verts des déchetteries) ;
- **Phytoresource** (déchets verts des déchetteries) ;
- **DLB** (terre) ;
- **ISDND de Champigny-sur-Yonne** (encombrants et gravats) ;
- **Centre de regroupement COVED** (batteries) ;
- **COVED Sens** (cartons) ;
- **COVED** (pneumatiques non valorisables) ;
- **Vert le Grand** (plâtre non valorisable) ;
- **Dépolia Varax** (plâtre valorisable) ;
- **HER Environnement** (huiles de friture) ;
- **Depolia et DI Services** (extincteurs et bouteilles de gaz) ;
- **Derichebourg et COVED Sens** (ferrailles) ;
- **Suez** (capsules Nespresso) ;
- **Collectors** (cartouches d'encre et filtres Brita) ;
- **Rodor** (huiles de vidange) ;
- **CorePile** (piles) ;

Eco-Organismes

- **CITEO né de la fusion EcoEmballages** (emballages ménagers) et **EcoFolio** (papier) ;
- **EcoTLC** (textiles) via les opérateurs de collecte Le Relais et EcoTextile ;
- **OCAD3E et Ecologic** (D3E) via l'opérateur de collecte SEMAER ;
- **Aliapur** (pneumatiques valorisables) : ERRIC (opérateur de collecte) ;
- **EcoDDS** (déchets ménagers spéciaux) via le Centre de regroupement COVED et l'opérateur de collecte CHIMIREC. ;
- **EcoMobilier** (*meubles*) : SEMAVAL (opérateur de collecte) ;
- **Recylum** (tubes néons et lampes) ;
- **Recyl M** (radiographie) ;

Chapitre 9. La concertation et la gouvernance

9.1 La communication

La communication et les différentes actions d'informations ont pour objectif de sensibiliser les habitants, que ce soit en termes de prévention, de tri ou de bonne gestion des déchets. Cette communication est réalisée de différentes manières, allant de la simple information technique de proximité aux grandes campagnes de sensibilisation.

9.1.1 Les animations scolaires

Les animations scolaires proposées par le SIRMOTOM après validation de l'inspection académique, sont adaptables à tous les niveaux rencontrés (de la maternelle au lycée). Elles durent environ 1h30



et couvrent 4 thématiques dont le choix est laissé aux enseignants (les produits dangereux, la réduction des déchets, le tri et le recyclage, et le compostage).

De janvier à avril 2018, l'ambassadeur du tri est intervenu dans 36 classes de 9 écoles sur 7 communes. Au total, c'est 915 enfants qui ont ainsi été sensibilisés grâce aux animations faites dans les classes du territoire.

9.1.2 La communication en porte à porte

L'objectif de la communication en porte à porte est multiple : cela permet d'informer les habitants sur les bonnes pratiques de tri afin de diminuer les refus de tri et d'augmenter les tonnages de la collecte sélective, mais également de former les usagers à l'utilisation des nouveaux dispositifs comme les conteneurs semi-enterrés ; et enfin de rappeler les gestes à adopter comme de veiller à rentrer les bacs afin qu'ils ne restent pas à demeure sur la voie publique.

En 2018, la communication en porte à porte de l'ambassadeur du tri, parfois accompagné de stagiaires de l'École de la deuxième Chance (E2C), était ciblée sur le tri sélectif et l'utilisation des bornes enterrées et semi-enterrées.



Au total, c'est 532 foyers qui ont pu être sensibilisés pendant les campagnes de porte à porte de 2018. Cela a permis de rappeler aux usagers les bonnes pratiques concernant la gestion de leurs déchets, d'afficher 55 affiches de consignes dans les halls, les locaux de propreté et de fournir 532 sacs de précollecte.



9.1.3 Les autres animations

En marge des animations scolaires, le SIRMOTOM propose également des visites de déchetterie, des animations en clubs sportifs et en centres de loisirs.

En complément de ces animations, le SIRMOTOM est également présent sur des manifestations « grand public » locales, nationales et européennes dans le but de toucher un public toujours plus large. En 2018, le SIRMOTOM a notamment participé aux événements suivants :



Le samedi 26 mai 2018, le **festival du jeu de Varennes-sur-Seine** était organisé dans le parc de la sauvagerie. Ce rendez-vous, à destination des familles, était l'occasion pour l'équipe du SIRMOTOM d'être présente avec un stand proposant une animation sur le tri et le recyclage, un coin jeu permettait en parallèle aux plus jeunes de fabriquer des petits monstres ou des bateaux en matériaux recyclés. C'était également l'occasion d'échanger avec le public sur les moyens de réduire ses déchets et les actions proposées par le SIRMOTOM.



La SDD (Semaine du développement durable) a été l'occasion de réaliser une série de spots radio enregistrés dans les locaux du SIRMOTOM sous la forme d'interviews et diffusés sur Oxygène le vendredi 1er juin 2018. L'objectif étant de faire découvrir l'ensemble des actions et services du SIRMOTOM au plus grand nombre.

L'opération berges Saines du 20 juin 2018, a permis de sensibiliser aux bons gestes de tri environ 60 enfants participants à l'opération avec les centres de loisirs de Montereau-fault-Yonne. Après avoir ramassé les déchets des bords de Seine, ces derniers ont été récompensés avec quelques goodies du SIRMOTOM.



Lors de la **semaine nationale du compostage de proximité** qui s'est déroulée du 24 mars au 8 avril 2018, le SIRMOTOM a sensibilisé le public avec un stand en centre commercial. Les participants pouvaient y repoter un jeune plant de tomate qui leur était ensuite offert. En parallèle, de cette action, des sensibilisations en milieu scolaire pour les plus jeunes ont également été réalisées.



La **SERD (semaine européenne de la réduction des déchets)** a permis de réaliser deux journées de sensibilisation sur le tri et le recyclage organisées directement au sein des déchetteries de Voulx et de Montereau. L'occasion d'échanger malgré le froid autour d'un café avec les usagers sur les thèmes des déchets chimiques le mercredi 21 novembre 2018, et des déchets d'équipements électriques et électroniques le samedi 24 novembre 2018.



Enfin, le SIRMOTOM était également présent à la halle NODET de Montereau-fault-Yonne le samedi 13 octobre 2018 pour le **salon de la petite enfance** pour y présenter son opération de prévention « d'aide à l'achat de couches lavables » à destination des jeunes parents.

9.1.4 Les outils de communication

Site internet

Le SIRMOTOM dispose d'un site internet mis à jour régulièrement. L'accent est mis sur le développement des fonctionnalités et des informations disponibles afin de les rendre facilement accessibles à nos usagers.

En 2018, le site a été visité 93 354 fois (contre 59 611 en 2017 et 45 350 en 2016). Cela représente une hausse de fréquentation de 56,6 % alors que cette dernière était déjà de 31,4 % entre 2016 et 2017. Le site internet du SIRMOTOM semble s'imposer chaque année un plus comme le moyen de communication central pour les usagers du territoire.

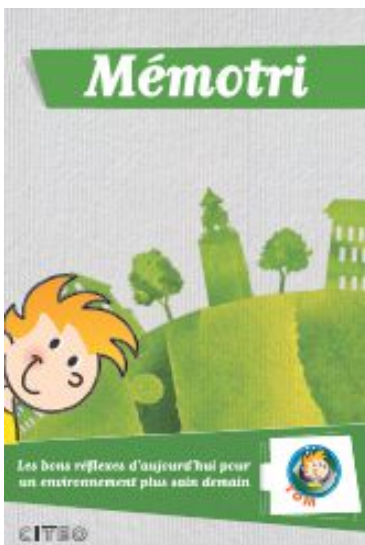


Le magazine « Tom vous informe »

Le SIRMOTOM informe désormais ses usagers de ses services et de l'actualité du syndicat avec un magazine gratuit "Tom vous informe", distribué directement dans les boîtes aux lettres des habitants du territoire à raison de deux parutions par an. Deux numéros ont été publiés en 2018 (les calendriers de collecte et les flyers pour la collecte des sapins 2019 ont été joints à l'édition de décembre 2018).



Les supports de communication



Lors des visites de terrain, des actions d'amélioration de la signalétique en faveur du tri sélectif sont menées. L'objectif

est d'aider l'utilisateur dans son geste de tri quotidien. En 2017, des distributions de sacs de pré-collecte, de guides de tri, d'autocollants stop-pub (643 lots) ou de mémotris (400 unités) ont également été réalisées durant les animations scolaires. Pour plus d'informations, des affiches de consignes de tri sont également présentes dans les locaux de propreté, dans les halls d'immeuble et sur les bacs de tri. Enfin, des expositions thématiques sont régulièrement éditées en grand format pour servir de support aux différentes actions de communication et de prévention. En 2017, une exposition thématique sur le tri a été créée et éditée ainsi que des supports d'information sur les opérations poules et sur le SIRMOTOM et ses compétences.

Les médias

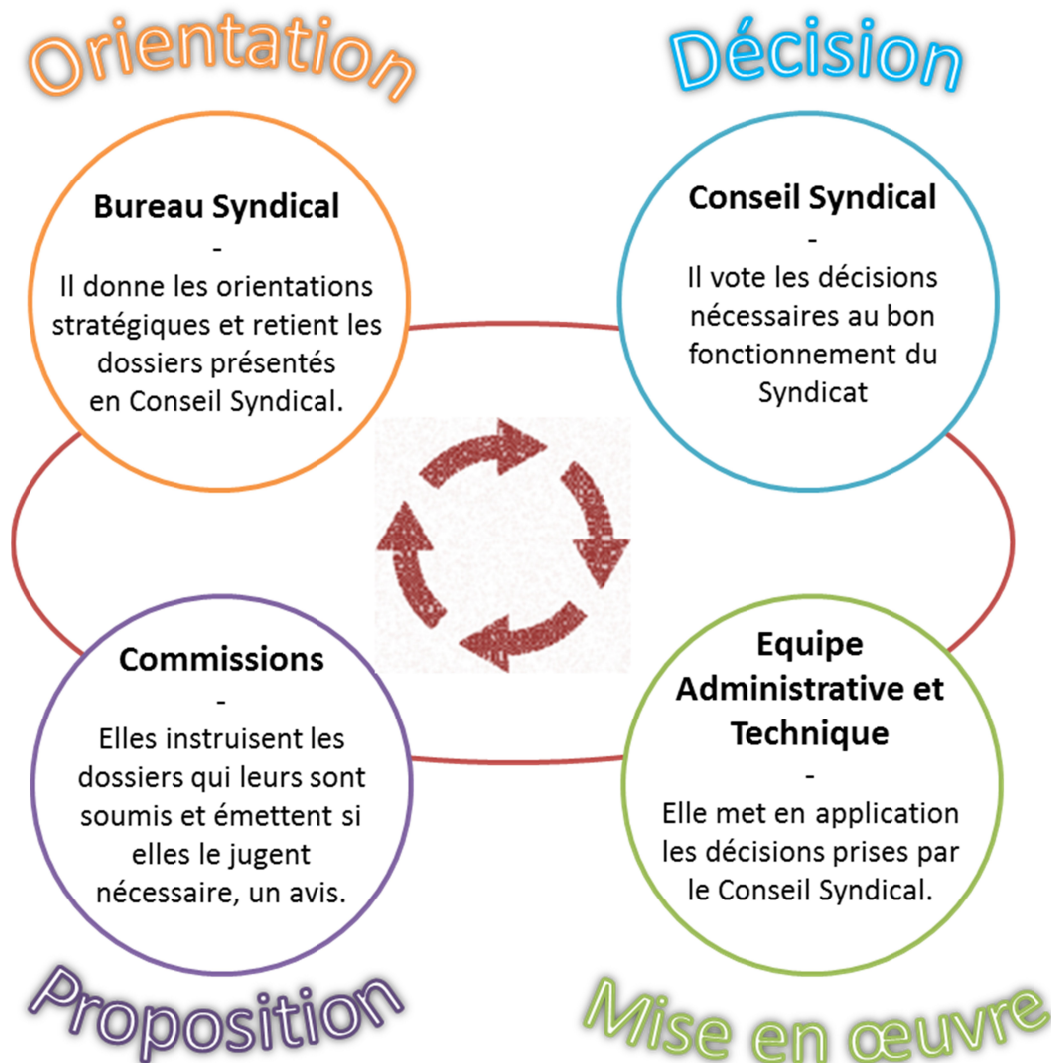
Les informations relatives aux services proposés par le SIRMOTOM sont relayées par différents médias locaux afin de les rendre facilement accessibles au grand public. Ainsi, des articles sur l'actualité du Syndicat sont publiés dans la presse locale (La République de Seine et Marne), ainsi que dans les journaux communaux. Ces parutions dans la presse écrite sont complétées par la diffusion de spots, reportages, messages de sensibilisation et communiqués de presse, sur les radios locales (Oxygène et Evasion).





9.2 Organisation

Le fonctionnement du SIRMOTOM repose sur trois instances politiques différentes : le conseil syndical, le bureau syndical et les commissions spécialisées. Ces instances sont complétées par l'équipe administrative et technique composée des agents du SIRMOTOM.



9.2.1 Le conseil syndical

Le syndicat est présidé depuis le 29 juin 2017 par Monsieur James CHERON, maire de la ville de Montereau-Fault-Yonne, également conseiller régional d'Île-de-France. Il est administré par un conseil syndical composé de 61 délégués (et d'autant de suppléants) issus des conseils communautaires des collectivités adhérentes. C'est l'organe délibérant, il se réunit à chaque fois que cela est nécessaire, et au minimum 2 fois par an (1 fois par semestre).



9.2.2 Le bureau syndical

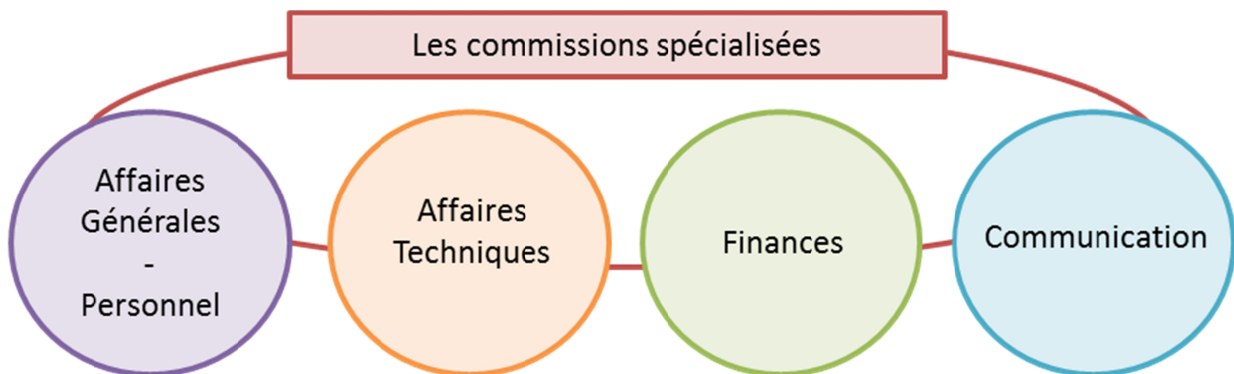
Le nouveau bureau syndical a été élu le 29 juin 2017 parmi les délégués du conseil syndical. Sa composition est détaillée dans le tableau ci-après.

Composition du bureau syndical du SIRMOTOM

Fonction	Elus
Président :	M. James CHERON
Vices Présidents	M ^{me} Marie-Claude DE SAINT LOUP, 1 ^{ère} vice-Présidente en charge des Finances
	M. Frédéric FONTAINE, 2 nd vice-Président en charge des Affaires Techniques
	M. Manuel AFONSO, 3 ^{ème} vice-Président en charge des Affaires Générales - Personnel
	M. Gérard ALLAIN, 4 ^{ème} vice-Président en charge de la Communication
Secrétaire	M. Damien BUZZI
Secrétaire-adjoint	M. Pierre TROUVE
Assesseurs :	M. Patrick POUSSEL
	M. Alain MUNOZ
	M. Casimir CHEREAU
	M. Stéphane CADARIO
	M. Vincent CHIANESE
	M. Bernard AUTHIER

9.2.3 Les commissions

Les commissions spécialisées sont au nombre de quatre (Affaires générales – Personnel, Affaires techniques, Finances et Communication). Leurs membres sont désignés au sein du conseil syndical afin d'instruire les dossiers qui leur sont soumis et relevant de leur spécialité.





Partie 2 – Les indicateurs financiers

De quoi parle t'on ?

La gestion des déchets a beaucoup évolué ces dix dernières années (développement des collectes séparées, modernisation et mise aux normes des équipements, nouvelles filières REP, lois Grenelle 1 et 2, loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, etc.), ce qui a conduit à une approche économique de la gestion du service public de prévention et de gestion des déchets plus complexe. Dans ce contexte, les coûts de la gestion des déchets sont devenus une préoccupation pour les collectivités qui s'interrogent sur les évolutions à venir, sur la manière de maîtriser les coûts et sur la façon de les financer.

Les obligations réglementaires pour le rapport annuel concernent à la fois l'expression des dépenses et des recettes du service (une connaissance fine des coûts de gestion des déchets et leur analyse comparée devenant des éléments incontournables afin de suivre et maîtriser ces évolutions).

Des outils et des méthodes existent pour guider le syndicat dans sa connaissance des coûts. La comptabilité analytique, adaptée, permet de viser la finesse de la connaissance. Elle est désormais mise en œuvre pour le service public de prévention et de gestion des déchets. Le SIRMOTOM a adopté sa mise en place en novembre 2016 permettant sa mise en œuvre sur l'année 2017. L'année 2018 est donc la première année complète permettant d'ajuster la connaissance des coûts. En effet, par rapport à la comptabilité générale, dont elle emprunte les données de départ, la comptabilité analytique se distingue techniquement par le fait qu'en plus de l'enregistrement des charges et des produits par nature, les charges et les produits sont ventilés par destination ou fonction.

En complément, le remplissage de la matrice des coûts, abandonnée depuis la complexification des modalités d'assujettissement à la TVA du syndicat, va être remis en place. La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME en collaboration avec ses partenaires locaux. La matrice est alimentée par des données comptables. Ce cadre permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

La matrice des coûts apporte les quatre atouts suivants aux collectivités :

- l'adaptabilité, en offrant un cadre homogène entre collectivités s'adaptant à leurs contextes et besoins ;
- la fiabilité, avec des règles de remplissage communes et pérennes, permettant un suivi de l'évolution des coûts et un positionnement par rapport à d'autres collectivités ;
- la reconnaissance, car la matrice est approuvée par de nombreux acteurs : collectivités, syndicats professionnels, associations environnementales...
- la précision, avec une expression des coûts en euro, en euro/habitant, en euro/tonne et par flux de déchets.

La matrice des coûts a été reconnue par le Comité Connaissance des coûts créé à l'initiative de l'ADEME en 2005. Ce comité est constitué de divers acteurs de la gestion des déchets (pouvoirs publics, représentants des collectivités locales, éco-organismes, professionnels, associations de consommateurs, etc).

Chapitre 10. Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

10.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets sont rappelées ci-après afin de permettre une meilleure compréhension des éléments économiques et financiers présentés dans la suite de cette partie.

Organisation du service public de prévention et de gestion des déchets

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papier graphique	Emballages ménagers	Encombrants	Déchetteries (hors gravats) (inclus les tonnages d'encombrants en PaP)	TLC (Textiles, Linges, Chaussures)	Sapins	Papiers administratifs
Mode d'organisation	PaP et AV	AV	AV	PaP et AV	PaP	AV	AV	AV	PaP
Fréquences	1 à 3 fois par semaine	-	-	1 fois par semaine	1 fois par trimestre	-	-	1 fois par an	1 fois par trimestre
Tonnage collecté	18 260,21	1 032,82	453,24	1 054,40	584,08	7 456,78	113,13	15,12	12,80
Kg/ hab (SIRMOTOM)	340,50	19,26	28,11	10,89	139,05	4,79			
Kg/ hab (IDF)	289,00*	20,00*	35,00*	24,00*	67,00*,***	20,00**			
Ecart / ratio IDF	51,5	-0,74	-6,89	-13,11	72,05	-15,21			
Collecte	SIRMOTOM								
Traitement	Délégation au SYTRADEM								

PaP : porte à porte / AV : apport volontaire.

Population municipale 2015 du SIRMOTOM en vigueur au 1^{er} janvier 2018 : 53 627 habitants (INSEE).

* Données IDF : Gestion des déchets ménagers et assimilés en Île-de-France • données 2015 © ORDIF • déc 2017.

** Données IDF : Inclus la collecte des déchets verts hors déchetterie.

*** Les données IDF et SIRMOTOM sont difficilement comparables. La méthode de calcul est différente car les tonnages des services techniques des communes, des déchets des professionnels sont inclus pour le SIRMOTOM.

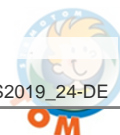


10.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées

Principales prestations rémunérées à des entreprises et syndicats.

Entreprise / syndicat	Nature prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations (€)	Evolution n/n-1
Sytradem	Contribution au SYTRADEM – (englobe le traitement des ordures ménagères résiduelles et des emballages recyclables, le remboursement des emprunts du centre de valorisation énergétique de Montoreau-fault-Yonne, du centre de tri de Nangis ainsi que le fonctionnement du syndicat).	Adhésion	Sans objet	3 360 182,27 €	1,35%
Smetom-Geeode	Participation aux frais d'exploitation des déchetteries du SMETOM-GEEODE	Convention, annuelle	Sans objet	129 903,25 €	2,78 %
Aubine - Veolia propreté	Contrat de collecte LOT1 - AUBINE - Collecte en PaP, entretien et maintenance des bacs	MP, 7 ans	2022	2 569 961,80 €	7,08 %
Coved	Contrat de collecte LOT2 - COVED – Rechargement, transport et mise en décharge des encombrants	MP, 7 ans	2022	61 746,77€	1,86 %
Coved	Contrat de collecte LOT3 - COVED - Collecte en PAV et entretien maintenance des colonnes	MP, 7 ans	2022	186 525,64 €	22,61 %
Coved	Contrat de collecte LOT4 - COVED - Nettoyage des dépôts sauvages	MP, 7 ans	2022	1 723,24 €	-74,88 %
Coved	Exploitation des déchetteries – COVED	MP, 5 ans	2019	791 999,48 €	7,89 %
Depolia	Convention de collecte et de traitement des récipients sous pression et convention d'apport de l'amiante intégré	Prestation	Sans objet	12 970,80 €	-34,22 %
Aip refon	Collecte des encombrants sur demande - AIP REFON	Prestation	Sans objet	2 335,30 €	-18,79 %

MP : Marché public.



Chapitre 11. Budget, coût du service et financement

Le SIRMOTOM, en tant que syndicat mixte fermé et comme toute administration, présente un budget constitué de dépenses de fonctionnement et d'investissement mais également de recettes liées aux contributions de ces adhérents et aux recettes diverses liées à ses activités. Dans ce chapitre, l'objectif est de lister et d'expliquer les dépenses et recettes du syndicat liées à l'exercice 2018. L'ensemble des éléments financiers présentés ci-après sont extraits du compte administratif 2018 et les rattachements de charges 2018 (dépenses de fonctionnement) sont pris en considération.

- Dépenses de fonctionnement 2018 : 8 084 027,46 €
 - Dont 172 876,33 € d'opérations d'ordre
- Dépenses d'investissement 2018 : 146 107,81 €
- Recettes de fonctionnement 2018 : 7 493 330,55 €
- Recettes d'investissement 2018 : 360 015,71 €
 - Dont 172 876,33 € d'opérations d'ordre

Pour information, les opérations d'ordre telles que les dotations aux amortissements (acquisitions de biens) ne sont pas détaillées dans la suite de ce chapitre.

Le compte administratif présente des dépenses dont les montants inscrits sont en TTC pour les non-recyclables (TVA non récupérable), et en HT pour les recyclables (TVA récupérable). En ce qui concerne les dépenses liées à la fois aux non-recyclables et aux recyclables dites « dépenses mixtes », les montants inscrits sont calculés à partir du montant TTC auquel est appliqué un taux de TVA proratisé (selon un coefficient de déduction) permettant une récupération partielle de TVA.

La contribution demandée aux 5 communautés de communes (40 communes) pour lesquelles le SIRMOTOM exerce sa compétence est basée sur un calcul au prorata des habitants du territoire des communautés de communes par rapport à la population totale du SIRMOTOM (54 770 habitants, Recensement 2015 entré en vigueur au 1^{er} janvier 2018).

ANNEE	POPULATION	PARTICIPATION DES COMMUNES	COÛT / HAB.	EVOLUTION en % du COÛT / HAB.
2008	49 942	6 450 172,36 €	129,15 €	
2009	50 562	7 926 485,96 €	156,77 €	21,38%
2010	50 860	7 926 877,80 €	155,86 €	-0,58%
2011	50 643	7 927 016,44 €	156,53 €	0,43%
2012	50 930	7 927 081,40 €	155,65 €	-0,56%
2013	51 659	7 927 169,72 €	153,45 €	-1,41%
2014	51 727	7 134 451,92 €	137,93 €	-10,12%
2015	52 044	7 178 168,70 €	137,93 €	0,00%
2016	52 746	6 547 492,85 €	124,13 €	-10,00%
2017	54 091	6 714 315,83 €	124,13 €	0,00 %
2018	54 770	6 798 600,10 €	124,13 €	0,00 %

Depuis 2016, et pour l'année 2018 incluse, l'excédent de fonctionnement permet un maintien de la contribution des communes à 124,13 € par habitant. Toutefois, après l'apurement de l'excédent de fonctionnement, un retour à une situation d'équilibre (effective dès le budget 2019) est nécessaire pour assurer le financement des dépenses de fonctionnement courant du SIRMOTOM (Coût à l'habitant proche de celui de l'année 2015).

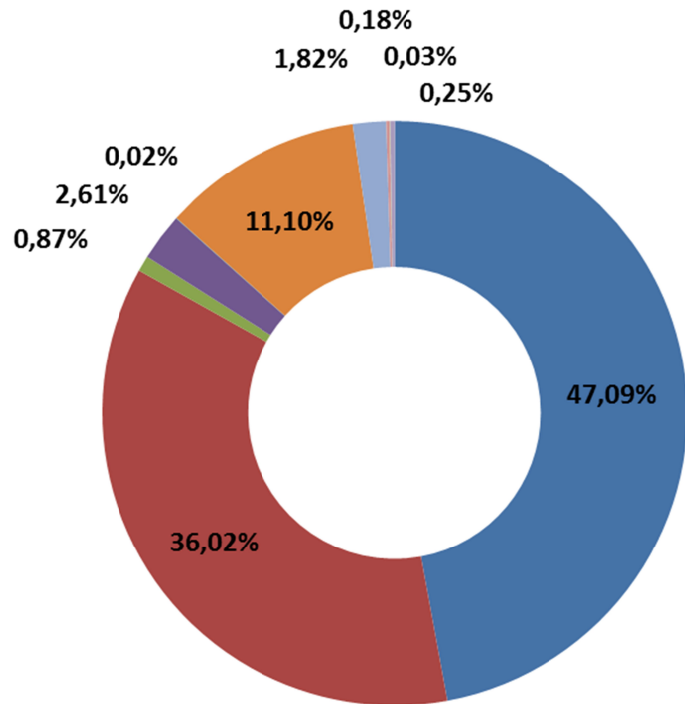


11.1 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux coûts des services et missions confiées aux prestataires, aux prestations de conseil, aux frais d'administration générale, aux frais de personnel et de gestion des projets réalisés par le syndicat.

11.1.1 Prestations de services

Les principales prestations de services 2018 sont liées à la contribution versée au SYTRADEM (qui englobe le traitement des ordures ménagères résiduelles et des emballages, le remboursement des emprunts du centre de valorisation énergétique de Montereau-Fault-Yonne et du centre de tri de Nangis et le fonctionnement du Syndicat), au contrat de collecte en porte à porte (LOT1 Aubine) et à l'exploitation des déchetteries (COVED). Ensuite on retrouve les contrats de collecte des LOT 2 à 4 et diverses prestations. Leur montant total est de 7 135 277,49 €.



Coûts des prestations de services

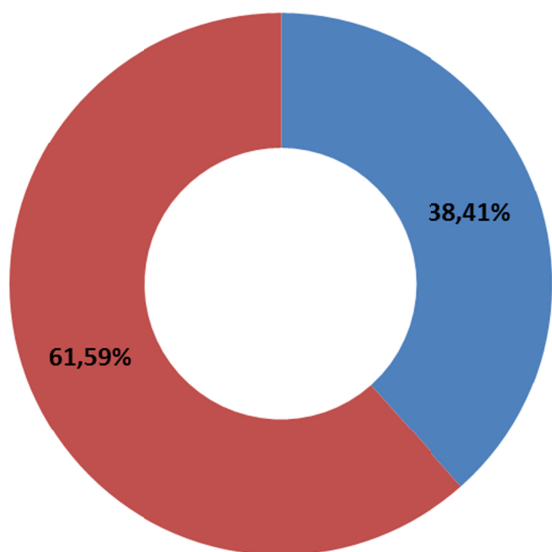
Prestations de services	Montant
Contribution SYTRADEM	3 360 182,27 €
Contrat de collecte LOT1 - AUBINE – Collecte PaP *	2 569 961,80 €
Contrat de collecte LOT2 - COVED – Encombrants *	61 746,77 €
Contrat de collecte LOT3 - COVED – Collecte PAV *	186 525,64 €
Contrat de collecte LOT4 - COVED – Dépôts sauvages	1 723,24 €
Exploitation des déchetteries – COVED *	791 999,48 €
Participation : Frais d'exploitation des déchetteries du SMETOM-GEEODE *	129 903,25 €
Convention Depolia (collecte et traitement : extincteurs/bouteilles de gaz)	12 885,60 €
Collecte des encombrants sur demande - AIP REFON	2 335,30 €
Collectes exceptionnelles	18 014,14 €
Total	7 135 277,49 €

* Inclus les rattachements de charges 2018.



11.1.2 Prestations de conseil

Deux prestations de conseil ont été réalisées en 2018. Elles concernent l'assistance juridique et financière. Leur montant total est de 14 011,14 €.



Coûts des prestations de conseil

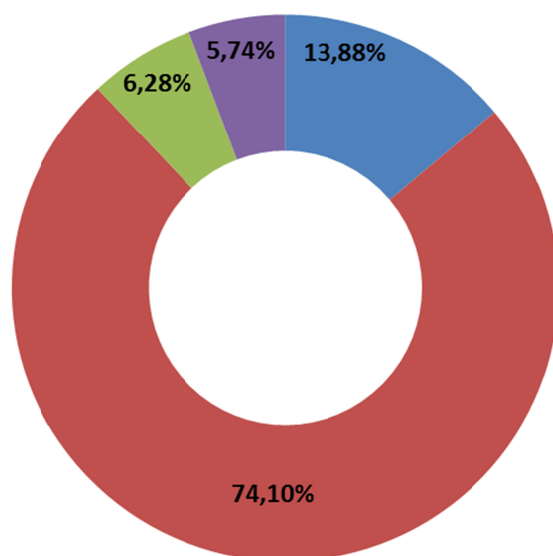
Prestations de conseil	Montant
Assistance financière – Nestranny Conseil	5 382,00 €
Assistance juridique – Cabinet Ravetto Associés	8 629,14 €
Total	14 011,14 €

11.1.3 Frais d'administration et charges techniques

Les frais de fonctionnement se répartissent en quatre catégories principales parmi lesquelles les charges de « personnel et élus » représentent la part la plus importante (74 % des frais). Les autres dépenses se répartissent entre les charges de structure et les charges liées aux projets de communication et de prévention. Leur montant total est de 761 862,50 €.

Coûts des frais de fonctionnement

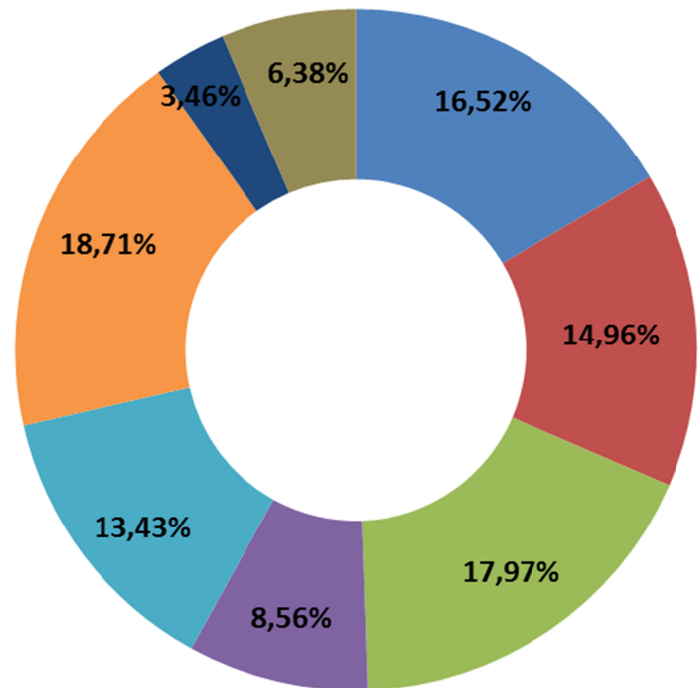
Frais de fonctionnement	Montant
Charges de structure	105 730,10 €
Personnel, élus	564 541,47 €
Communication	47 867,50 €
Projets de réduction des déchets	43 723,43 €
Total	761 862,50 €





11.2 Dépenses d'investissement

En 2018, le SIRMOTOM a investi dans la fourniture de bacs de précollecte, de composteurs et d'un nouveau serveur de réseau informatique. A noter également l'acquisition en fin de LOA d'un véhicule utilitaire, d'un nouveau broyeur à branches pour le service de broyage à domicile et des dépenses liées aux déchetteries du territoire. Le reste des investissements concernent la MO concernant le projet de modernisation des PAV du territoire et l'amortissement des subventions d'investissement.



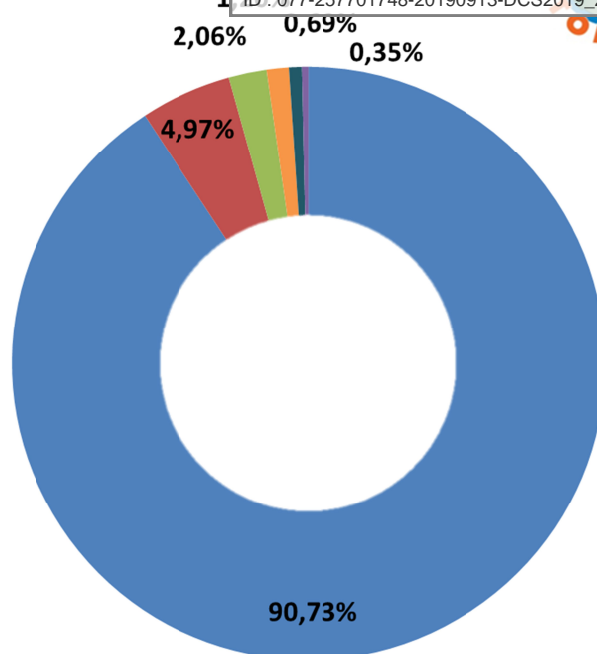
Coûts des investissements

Dépenses d'investissement	Montant
Fournitures de pré-collecte (Bacs OM et CS) - TEMACO SAS	24 134,60 €
Fourniture de composteurs individuels - SULO France	21 863,95 €
Licences et matériels informatiques	26 262,07 €
Cession licences (logiciel, anti-virus)- JVS MAIRISTEM	11 468,44 €
Matériel informatique (serveur)	14 793,63 €
Frais d'études	12 502,39 €
MO PAV OM/CS/VERRE/JRM - SAFEGE	12 502,39 €
Dépenses liées aux déchetteries	19 628,58 €
Réhabilitation Voulx – COLAS (Décompte final)	6 705,66 €
Mission CSPS Voulx - BUREAU VERITAS (Décompte final)	663,92 €
Travaux divers et fourniture d'un pocket	12 259,00 €
Acquisitions	27 337,52 €
Acquisition véhicule sensibilisation et prévention - Kangoo	8 417,93 €
Acquisition broyeur à branche	18 800,00 €
Acquisition perceuse	119,59 €
Autres	5 051,85 €
Honoraires notaire	448,50 €
Travaux divers	4 603,35 €
Amortissement des subventions d'investissement	9 326,85 €
Total	146 107,81 €



11.3 Recettes de fonctionnement

Au cours de l'année 2018, les recettes de fonctionnement perçues par le syndicat se répartissent entre la participation des communautés de communes, les soutiens des éco-organismes, la valorisation des matériaux, l'application de pénalités pour défaut d'exécution des marchés (contrat d'exploitation des déchetteries, contrat de collecte des encombrants - lot2 et du contrat de collecte des PAV - lot 3), des aides, subventions et d'autres recettes dont le détail est listé dans le tableau suivant.



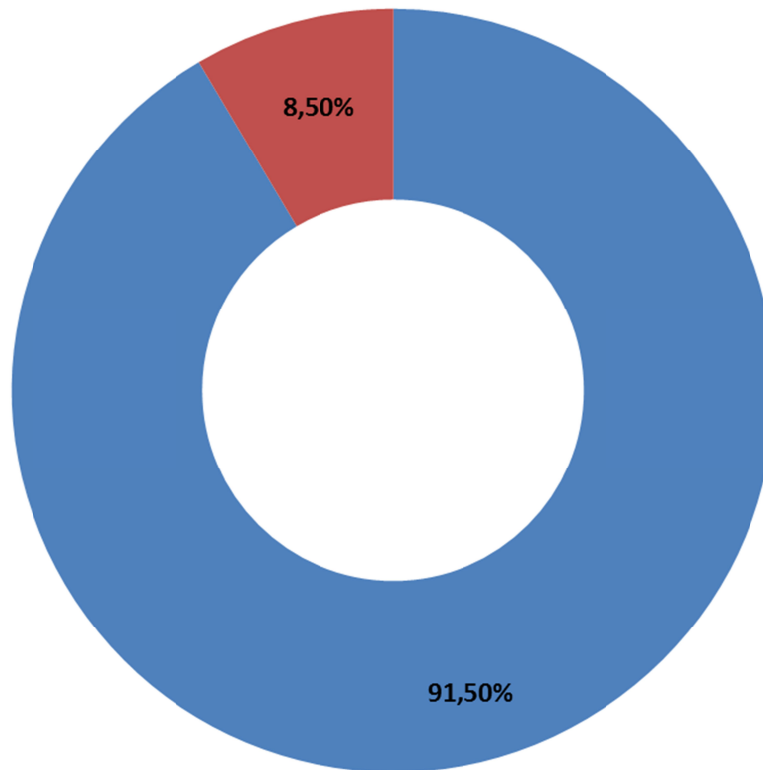
Recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	Montant
Participation des communautés de communes	6 798 600,10 €
Soutiens Eco-Organismes	372 192,93 €
ECO DDS	1 432,53 €
CITEO / ECO EMBALLAGES	337 708,64 €
ECO MOBILIER	33 051,76 €
Matériaux / Valorisation	154 149,18 €
ACTECO - ACIER	10 850,31 €
COVED - Ferrailles des déchetteries	3 472,22 €
DERICHEBOURG - Ferrailles des encombrants inondations	88,40 €
AUBINE PAPIER - Papiers administratifs	832,00 €
ACTECO - Emb ménagers : Alu, cartonnettes, plastiques	56 353,01 €
ACTECO - JRM	25 039,81 €
SUEZ RV TRADING - JRM	8 578,72 €
VERRALIA ST GOBAIN - Verre	31 859,93 €
COVED - Emb ménagers : briques alimentaires	85,03 €
OCAD3E - D3E	16 940,25 €
RECYCL M	49,50 €
Pénalités Coved (Marchés)	90 015,83 €
Aides et subventions	52 000,00 €
Aides et Subv - Réduction et valorisation des biodéchets - CRIF	52 000,00 €
Autres remboursements	6 685,80 €
Dépôts des professionnels en déchetteries	6 395,83 €
Amortissements des subventions d'investissement	9 326,85 €
Régie multi-services (broyage, poules, cartes déchetteries, ...)	3 170,00 €
Cession de bennes	702,00 €
FC TVA	92,03 €
Total	7 493 330,55 €



11.4 Recettes d'investissement

Au cours de l'année 2018, les recettes d'investissement du syndicat se répartissent entre le FCTVA, une subvention d'investissement concernant l'aide du Conseil Régional d'Ile-de-France perçue pour l'étude sur le développement du réseau de PAV.



Recettes d'investissement

Recettes d'investissement	Montant
FC TVA	171 231,88 €
Subventions d'investissement - ETUDE PAV - CRIF	15 907,50 €
Total	187 139,38 €

Rapport annuel 2018 du SIRMOTOM sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Envoyé en préfecture le 16/09/2019

Reçu en préfecture le 16/09/2019

Affiché le

ID : 077-257701748-20190913-DCS2019_24-DE



Envoyé en préfecture le 16/09/2019

Reçu en préfecture le 16/09/2019

Affiché le

ID : 077-257701748-20190913-DCS2019_24-DE



SIRMOTOM

22 rue de la Grande Haie

77130 Montereau-Fault-Yonne

Tel : 01.64.32.67.23

Email : sirmotom@wanadoo.fr

Site internet : www.sirmotom.fr